

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE MONS  
DU 12 JUILLET 2016

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 1<sup>er</sup> juillet 2016, accompagnée d'un ordre du jour comportant 46 objets et d'un ordre du jour complémentaire daté du 07 juillet 2016 comportant 1 objet.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 36 présents :

Présidence de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre-Président

Présents : M. MARTIN, Mme MOUCHERON, Mme HOUDART, M. SAKAS, ~~M. LAFOSSE~~, M. DARVILLE, Mme OUALI, Échevins

~~M. Marc BARVAIS, Président du CPAS~~

M. DUPONT, M. TONDREAU, M. DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, ~~M. MILLER~~, M. ROSSI, M. MANDERLIER, ~~M. DEL BORRELLO~~, M. LECOCQ, Mme MOUCHERON, ~~Mme NAHME~~, M. G. HAMBYE, M. JACQUEMIN, Mme BRICHAUX, Mme JOB, Mme BOUROUBA, Mme WAELPUT, M. BOUCHEZ, M. POURTOIS, M. KAYEMBE KALUNGA, M. MELIS, Mme DE JAER, M. JOOS, M. ANTONINI, ~~Mme WUILBAUT VAN HOORDE~~, ~~Mme JUDE~~, M. ANDRE, M. DUFRANE, M. BERNARD, Mme LAGNEAU, ~~M. BONJEAN~~, Mme DEFRISE, ~~Mme URBAIN~~, Mme MEUNIER, Mme MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr HAMBYE, Conseillers communaux et Mme Daphné KUCHARZEWSKI, Directrice générale adjointe f.f.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vais vous demander de respecter une minute de silence.

Un de nos anciens Collègues, Monsieur POIVRE nous a quitté, Michel POIVRE, qui était âgé de 61 ans, qui était né à Jemappes, qui était professeur jusqu'à il y a deux ans. Il fut Conseiller communal et Echevin et il a exécuté son mandat de 1995 à 2001 et c'est un homme qui a eu notamment la responsabilité des Sports et des Fêtes, à la fois compétent, affable, solidaire et un homme respecté par chacun et chacune. Nous adressons, au nom du Conseil communal, nos plus sincères condoléances à sa famille et nous respectons une minute de silence.

Merci beaucoup.

Tout d'abord, je vous présente mes excuses pour le retard avec lequel commence le Conseil, mais comme vous l'avez vu le Conseil de police a fait l'objet d'une rencontre après le Conseil, avec un certain nombre de policiers de police secours et leurs représentants et ça a pris un certain temps.

Je dois excuser l'absence de M. Pascal LAFOSSE et de M. Marc BARVAIS, de Mme Colette WUILBAUT, de Mme Caroline JUDE et de M. Lionel BONJEAN.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, Richard MILLER aussi a demandé qu'on l'excuse.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : et Richard MILLER, d'accord.

Le procès-verbal de la séance du 30 mai est ici. Comme à l'accoutumée, il sera approuvé si aucune remarque n'est faite avant la fin de la séance de ce jour. Je vous rappelle que notre prochaine séance du Conseil c'est le 13 septembre. Les points qui sont remis sont les points 23 – objet d) f) k) s) et w). Le point 25 point c), le point 44, le point 46 ; alors, on a ajouté à l'ordre du joint un point 7bis qui est une proposition de motion au Conseil Communal en vue de demander le retrait ou la compensation de la taxe kilométrique pour les communes et les intercommunales. Point inscrit à la demande de M. le Conseiller Georges-Louis BOUCHEZ, qui sera traité juste après le point 7 et puis, nous aurons les interpellations sur lesquelles nous reviendrons, bien sûr, tout à l'heure.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Conseillère : Monsieur le Bourgmestre, je voudrais vous déposer une proposition d'amendement de la majorité concernant la motion déposée.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : OK, il faudra la déposer par écrit.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Conseillère : Elle est déposée par écrit et je propose de la soumettre également aux différents Chefs de Groupe.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Quand on en discutera, ça va.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Conseillère : Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Quand nous serons au point 7bis alors.

1<sup>er</sup> objet : Rappel des dispositions du Règlement d'ordre intérieur du Conseil Communal adopté le 13 mai 2013 et de ses modifications subséquentes. Juridique Secret/CS

M. Elio, DI RUPO, Bourgmestre : Le premier point, Chers Collègues, je n'ai pas du tout l'intention de vous relire le Règlement d'Ordre Intérieur, je voulais simplement inciter chacun d'entre vous à en reprendre connaissance. Il avait été approuvé le 13 mai 2013, il vient d'être modifié pour les Commissions et comme il a été fait de bonne foi, je ne doute pas un seul instant que chacun y mettra un peu du sien pour qu'il puisse être respecté au sein de notre Conseil Communal. Donc, c'était une information.

Oui, Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci, Monsieur le Bourgmestre. Simplement nous avons eu une réunion avec les Chefs de groupe où les choses, en tous cas, me paraissaient claires mais je dois vous avouer que j'ai eu des bruits cet après-midi qui m'inquiètent un petit peu sur l'interprétation des dix minutes relatives à l'interpellation du Collège. Déjà contrairement au ROI-type de l'Union des Villes et Communes mais contrairement à ce ROI-type, il n'y a pas de temps de réplique qui est prévu ni d'ailleurs de temps de réponse du Collège. Ça, ce sont des points qu'il faudra peut-être préciser, mais

surtout, je suppose que c'est bien dix minutes par interpellation parce que, cet après-midi, certains étaient un peu émus du fait qu'il semblerait que ce soit dix minutes par Conseiller, ce qui change manifestement totalement l'approche des choses ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vais vous répondre très clairement. Oui, en effet, c'est cinq minutes par Conseiller pour les questions orales et c'est dix minutes pour interpellier. Et donc, en effet, ces dix minutes c'est le point 8 de mémoire, je vais vous le relire et chaque Conseiller, et nous sommes en-dehors du Collège, 36 multiplié par 10, cela fait déjà 360 minutes si chacun voulait utiliser ses 10 minutes, plus la réponse du Collège, puisqu'il faut quand même répondre, c'est bien en effet, je vais retrouver la phrase exacte, voilà : « Chaque Conseiller peut disposer de 10 minutes pour interpellier le Collège, cela veut bien dire ce que ça veut dire, vous avez 10 minutes pour interpellier et bien sûr, pas par interpellation mais chaque Conseiller a droit à ces 10 minutes et il le gère en fonction du nombre d'interpellations qu'il a envie de présenter. En regardant l'ordre du jour et en voyant le nombre d'interpellations très importantes, je m'étais dit, mais personne n'est obligé d'y acquiescer, c'est que les interpellations qui n'auraient pas pu être présentées dans les dix minutes, on aurait pu les considérer comme question écrite et on aurait remis immédiatement la réponse du Collège, puisque nous-mêmes nous avons préparé les réponses aux interpellations, ne sachant pas ce que chaque Conseiller pourrait choisir comme principale interpellation, il y a peut-être une interpellation plus importante qu'une autre.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, j'ai relu ce texte, je suis le plus ancien ici au Conseil communal et j'essaie de regarder cela de la manière la plus sereine possible et de la manière la plus juridique possible. Lorsque je lis le texte, je lis : « Tout Membre du Conseil qui veut faire une interpellation ou poser une question, quand je lis bien, ça veut dire que tout Membre du Conseil peut faire une interpellation, mais rien ne dit qu'il ne peut pas en faire plusieurs. Ça veut dire pour moi qu'il peut faire plusieurs interpellations, puisque rien dans le texte ne dit l'inverse ». Comment vérifier ça plus ? Vérifier exactement quelle est la pratique, quelle est la jurisprudence en matière d'interpellation ? Depuis que je suis Conseiller communal, c'est-à-dire 34 ans, j'ai toujours vu qu'il n'y avait pas de limite au nombre d'interpellations faites par Conseiller. Aujourd'hui, ce que l'on veut faire, c'est limiter le nombre d'interpellations par une interpellation par Conseiller communal par Conseil Communal. Je crois que là, vous appliquez d'une manière tout à fait anormale pour ne pas dire autre chose, la position que vous avez. Donc, moi, je trouverais, et ce serait un peu logique dans le sens que vous dites, c'est qu'on laisse le nombre d'interpellations au choix des personnes qui veulent interpellier et que, peut-être, celles-là

soient limitées à 10 minutes, comme le dit si bien le texte « chaque Conseiller peut disposer de 10 minutes pour interpellier le Collège ». Le nombre d'interpellations n'est pas prévu, on peut interpellier cinq fois si on le désire. Où je suis d'accord avec vous, c'est que celle-ci ne doit dépasser 10 minutes. Là, c'est une sorte d'abus de pouvoir de votre part, je trouve ça tout à fait juridiquement inadmissible. Je voudrais simplement avoir la confirmation que mon interprétation qui est celle qui est appliquée depuis 1977 depuis que je suis Conseiller communal, qui a une jurisprudence constante, qui n'a pas changé, qui n'a jamais fait l'objet d'aucune réclamation et aussi restriction qu'aujourd'hui, tout d'un coup, parce que certains dans l'opposition parlent peut-être plus qu'on a l'habitude d'avoir connu, bien que moi, je me souviens, avant 2000, les Conseils communaux duraient aussi très longtemps et parfois, on avait des interpellations, je me souviens de René NOEL, je me souviens de l'Avocat ECOLO qui interpellait François COLLETTE, je me souviens d'un tas d'interpellants, de M. BEUGNIES, etc... qui n'avaient pas peur d'interpeller plusieurs fois et certainement, ça dépassait les 10 minutes dont vous parlez. Donc, je voudrais être rassuré de votre part là-dessus parce que l'interprétation que vous avez donnée en début de séance, que vous venez de dire maintenant, pour moi, ce serait presque un abus pour ne pas dire autre chose, je ne voudrais pas dire autre chose, mais en tout cas, une restriction au droit de paroles et au droit d'expressions des personnes de l'opposition même de la majorité dans le Conseil communal. Voilà, merci beaucoup.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Monsieur BOUCHEZ, pour la deuxième fois, vous reprenez la parole.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, je suis vraiment stupéfait du propos, parce que sur le plan juridique, je vais exactement dans le même sens que ce qu'a indiqué Monsieur TONDREAU et j'ai bien senti votre subtilité, vous dites 2<sup>ème</sup> fois sur le même sujet, puisque maintenant, c'est terminé, je suis désolé, l'intervention sera longue, puisque j'anticipe déjà vos réponses, j'y suis obligé, vous m'y contraignez. Plutôt que d'avoir un débat qui était serein, c'est vous qui remettez sur le tapis, un sujet dont on pouvait se passer aujourd'hui, puisqu'on a pu le voir, il y a un apaisement ces dernières semaines ; je pense que l'ensemble des interpellations qui sont déposées n'ont aucun caractère agressif et donc, manifestement, ce qu'il faut constater, c'est qu'il y a une volonté de ne plus débattre de questions communales, autres que celles mises sur la table par le Collège. Et donc, franchement, Monsieur le Bourgmestre, je ne pensais pas qu'on en arriverait là, je vous le dis, je ne croyais vraiment pas qu'on en arriverait là, vous avez quand même occupé d'autres fonctions, vous êtes habitué au Parlement, vous connaissez l'Union des Villes et Communes

et dans le ROI- type de l'Union des Villes et Communes, c'est effectivement 10 minutes d'interpellation, 10 minutes de réponse et 2 minutes de réplique par interpellation. Mais dire qu'on a 10 minutes en tout sur le Conseil communal pour interpellier le Collège, c'est vraiment se moquer des gens, c'est ne pas respecter le rôle des Conseillers communaux et je ne comprends pas qu'après on aille répéter dans d'autres Sénats, Monsieur le Bourgmestre, que j'aurais été désagréable ou excessif. Je sais que parfois, ce sont des bruits qui circulent, je pense que les problèmes du Conseil Communal montois doivent se régler au Conseil Communal montois et pas ailleurs ; mais, quoiqu'il en soit, la manière de procéder revient à empêcher l'opposition de pouvoir exercer son action. Alors, que vous ne souhaitiez pas de débat dans votre majorité, c'est totalement votre droit, vous en avez le poids électoral, vous avez activé cette faculté et personne ne vous le reproche, chacun jugera. Par contre, que vous refusiez maintenant le débat avec l'opposition, là, on est encore en train de passer à une étape supplémentaire ; je sais qu'il est beaucoup plus facile de recevoir des louanges et qu'il est beaucoup plus facile d'être dans un débat inexistant ou alors, quand on discute d'un trottoir, mais une grande ville, c'est aussi de grandes questions politiques, surtout lorsqu'on n'a pas de projets de ville. Donc, à ce titre, Monsieur le Bourgmestre, comme l'a rappelé Monsieur TONDREAU, je n'ai pas une mémoire jusqu'en 1977, mais il n'a jamais été question de 10 minutes par interpellation. Lors de notre discussion, je ne vous ai même pas posé la question tant ça me paraissait évident que c'était 10 minutes par interpellation, et d'ailleurs, vous ne pouvez pas affirmer, puisque je sais que c'est certainement ce qui sera dit que je dis l'inverse que lors de la réunion des Chefs de Groupe, puisque un communiqué a été fait dans la foulée suite à votre communication. Le Collège a réagi suite à notre rencontre, donc, les journalistes m'ont demandé, résultat des courses, j'ai dit je vais faire un communiqué comme ça, les choses sont précises, claires, et apaisées et dans ce communiqué, j'ai répété ce que je vous avais dit, je vous ai indiqué qu'il n'était pas très intéressant, je crois, de vouloir appliquer ce ROI de manière stricte, tant il réservait des zones d'interprétation et d'ombre, et qu'il valait mieux et je rejoins ce qu'avait indiqué John JOOS qu'il valait mieux faire confiance aux personnes, faire confiance au temps, qui apaise souvent beaucoup de choses et que nous aurions un débat peut-être un peu plus long qu'avant, mais je crois que nous sommes tous payés pour cela et c'est le choix que nous avons opéré en devenant Conseiller Communal de cette Ville. Et donc, à ce titre-là, Monsieur le Bourgmestre, cette phrase que chaque Conseiller peut disposer de 10 minutes pour interpellier le Collège, elle n'est pas du tout la même que la précédente, si vous vouliez une troisième preuve juridique puisque la précédente dit que chaque membre du Conseil disposera de 5 minutes maximum pour les questions. Et

donc, là, c'est très clair, c'est les questions, mais ici, on ne parle plus du tout de la même manière. Troisième élément, Monsieur le Bourgmestre, est-ce que vous voulez inviter l'opposition à faire ajouter des points où là, le débat n'est pas limité ? Nous pouvons ajouter des points à l'infini, nous pouvons déposer des motions à l'infini, beaucoup de ces interpellations auraient pu être des motions, si j'avais voulu être la personne déloyale et ingérable que vous essayez de dépeindre, j'aurais déposé des motions pour quasi l'intégralité de ces interpellations et je n'aurais pas eu de limite de temps de parole, puisque nous étions dans le débat d'un point. Je ne l'ai pas fait parce que j'ai voulu m'inscrire dans votre logique, celle de l'apaisement, j'ai voulu jouer le jeu et lors de ce Conseil, vous commencez avec un UCase, parce qu'il n'y a pas d'autre mot à l'égard de l'opposition en lui disant : « et bien, votre temps de parole sera strictement limité ». J'aime beaucoup votre exemple de dire on est 36 Conseillers, moins le Collège, donc ça fait 360 minutes ... Oui, effectivement, maintenant, je pense que tous les Conseillers n'interpellent pas et même s'ils le faisaient tous, et bien, c'est leur droit, si l'on considère que les séances sont trop longues, on peut les faire en deux jours, on peut changer le jour. A Bruxelles, on commence à 16 heures, par exemple, dans beaucoup de communes, on termine à 2 heures 00 du matin et ça ne pose pas de problèmes. Et donc, que vous refusiez le débat de la sorte me paraît totalement incompréhensible. J'ose espérer que vous allez revenir à de meilleurs sentiments, qu'on va revenir en arrière, rester à une interprétation de 10 minutes par interpellation, tester ce mécanisme et je vous dis déjà que, malheureusement, Monsieur le Bourgmestre, si vous deviez vous en tenir à cette interprétation, aussi restrictive qui, d'un point de vue juridique, je suis désolé, je n'ai fait que cinq ans de droits, mais voilà, je ne suis certainement pas bon, Emmanuel TONDREAU non plus, notaire émérite, il n'a certainement pas une bonne vision juridique des choses, mais il y a une autre phrase qui est très claire dans ce ROI et qui dit que les points à l'ordre du jour sont indiqués avec suffisamment de clarté, ils sont accompagnés d'une note de synthèse explicative. Cette note de synthèse explicative ne nous ayant pas été remise pour ce Conseil, si vous deviez vous en tenir à cette interprétation relative aux interpellations, alors, vous comprendrez que la minorité essaiera de préserver le peu de droit qu'il lui reste et demandera alors le report de l'ensemble des points de ce Conseil puisque cet élément, le point 4 – et vous ne pouvez pas dire que je vous ai pris en traître, parce que je vous l'ai indiqué, lors de la réunion entre les Chefs de groupe, je vous avais dit si on commence à jouer à ce jeu-là, ça va être de la flibuste, on va ralentir le Conseil, on va rajouter de la tension à la tension et on ne va certainement pas aller dans la bonne direction. Je vois que, malheureusement, comme quand nous étions dans la majorité, à certains moments, voilà, on peut parler, on a le plaisir de

pouvoir s'exprimer, mais, apparemment, ça n'a pas beaucoup d'effet. Un dernier point, Monsieur le Bourgmestre, pour conclure par rapport à cela, je crois que les citoyens et beaucoup l'ont répétés, attendent de nous que nous travaillions sur les dossiers, quel que soit le temps que ça prend, pour autant que le débat reste de qualité, nous avons intérêt à débattre des choses dans le fond et de pouvoir nous exprimer avec une pleine liberté. Vous vous rendez bien compte que 10 minutes en tout, alors que d'ailleurs, en matière d'égalité des armes, le temps de réponse du Collège, lui, n'est pas limité, ce qui ne fait que renforcer l'inégalité. Je crois que dans aucune Assemblée dans ce pays, il y a une telle inégalité des armes, vous vous rendez bien compte que ce n'est pas une manière qui nous permettra d'avancer de manière constructive sur le fond des dossiers et donc, au moins, à ce titre, je vous demande vraiment de revenir en arrière, de reprendre une interprétation plus conforme, à laquelle nous nous plierons avec, je crois, la souplesse je crois qu'il faut toujours avoir, vous le savez très bien, et si ça ne devait pas être le cas, alors, je réitère ma demande de reporter l'ensemble des points et je ne comprendrais pas que vous appliquiez le ROI de manière stricte pour un de ces articles et pas sur l'intégralité d'entre eux. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci infiniment. Alors, j'ai plusieurs demandes, Madame DE JAER, oui, pas de souci.

Mme Charlotte DE JAER, Conseiller : Autant nous sommes contre l'accapuration et la prise d'otages qui a lieu au Conseil Communal depuis deux mois par l'ancienne majorité qui est encore écorchée par son divorce, autant nous sommes évidemment contre l'application stricte du ROI, premièrement parce qu'avec CITOYEN et le PTB, nous avons voté contre ce règlement d'ordre intérieur et donc, on ne va pas aller aujourd'hui dans ce sens et encore moins décider de retirer une interpellation. Si vous voulez limiter notre temps de parole, vous prendrez vos responsabilités, nous n'allons pas nous-mêmes nous limiter parce que la majorité entend aujourd'hui appliquer une règle qu'elle n'a jamais appliquée. Nous sommes d'autant plus contre cette règle qu'elle pénalise les petits groupes et va encore plus permettre de dualiser le débat entre le MR et le PS. En effet, il y aura plus de quatre heures d'interpellations possibles pour le Parti Socialiste, une heure et demi pour le Mouvement Réformateur alors que nous n'aurons qu'une demi-heure et les PTB n'aura que 10 minutes. C'est totalement inégalitaire et ça va ne faire que renforcer cette espèce de duel que vous avez mis en place depuis votre divorce. J'ai un peu regardé ce qui se passait au niveau de la tutelle, au niveau de Monsieur FURLAN et lui, ce qu'il propose, c'est de respecter ce que l'Union des Villes et Communes propose, c'est-à-dire 10 minutes pour interpellier, 10 minutes pour le Collège pour répondre et 2 minutes pour répliquer, c'est ce qui est déjà appliqué aux citoyens

qui viennent interpellier le Conseil communal. Par ailleurs, si vous en venez à une application stricte, je propose que l'application stricte elle se fasse pour tout. Mon collègue Frédéric me disait que ça faisait plus de deux mois qu'il n'a pas de réponse à sa question écrite qui vise à avoir un regard sur les notes de frais des Echevins, donc, là où le Règlement d'ordre intérieur dit qu'il faut dix jours pour répondre à une question écrite, depuis plusieurs mois, mon collègue n'a strictement aucune réponse. Donc, j'imagine qu'aujourd'hui, puisqu'on applique strictement le ROI, vous êtes venu avec ses réponses aux questions écrites qui sont en retard en matière d'éthique puisque notre Règlement d'Ordre Intérieur prévoit une série de règles en matière d'éthique, il y a un article qui précise qu'il est important de participer pleinement au Conseil communal. Il y a un Conseiller Communal que nous ne voyons plus depuis sept mois, qui n'est pas excusé et le Parti dont il fait partie ne l'a toujours pas remplacé. Donc, j'imagine qu'aujourd'hui, vous allez le remplacer puisque lui-même ne respecte pas le Règlement d'Ordre Intérieur. Donc, moi, ce que je vous proposerai, Monsieur le Bourgmestre, c'est soit d'en revenir à la souplesse qui était la nôtre lors du Conseil Communal autour de ces 10 minutes, ça me paraîtrait être la meilleure solution et que si vous vouliez appliquer strictement le ROI, alors, on commence au mois de septembre mais pour l'ensemble du ROI, il n'y a pas de raison de commencer par la partie qui limite le temps de parole de l'opposition et que toutes les parties du ROI qui ne sont pas respectées par la majorité aujourd'hui, on ne les applique pas strictement dès à présent. C'est soit on fait les deux en même temps, on applique le ROI strictement pour tout le monde, au même moment, c'est-à-dire soit maintenant et vous répondez aux questions écrites qui ont du retard soit en septembre, comme cela, tout le monde a lieu de s'y préparer soit on fait ce qu'on a toujours fait dans ce Conseil Communal, on agit avec souplesse et diligence. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Joëlle, Monsieur DUFRANE, Monsieur John JOOS.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Conseiller : Merci, rapidement. Juste pour signaler que c'est vrai que certains collègues ne sont pas présents et n'ont peut-être pas été signalés comme excusés. En tous cas, pour ceux qui font partie de mon groupe, c'est une erreur de ma part, j'aurais dû évidemment le signaler à Monsieur le Bourgmestre dès son arrivée et, malheureusement, je n'ai pas eu l'occasion de le faire. Juste dire et rappeler, peut-être, deux éléments qui me semblent assez importants par rapport au Règlement d'Ordre Intérieur de notre Ville, c'est que ce Règlement d'Ordre Intérieur est vraiment justement considéré, en Région Wallonne, par rapport au règlement de l'ensemble des villes, comme étant déjà un règlement permettant à la fois le débat, l'ouverture. Je voudrais rappeler qu'il va tout de même plus loin que le



Code pour la Démocratie Locale, puisqu'il permet des interpellations qu'il a intégrées, dès lors que d'autres villes et communes ne sont pas du tout dans cette logique. Donc, je voudrais quand même le souligner, le faire remarquer par rapport à tout ce que j'ai pu entendre ; autre chose, je trouve vraiment qu'appeler « déni de démocratie » le respect d'un règlement qui de surcroît a été voté par l'ancien Parti de la majorité, me semble tout de même être quelque chose d'assez fort et comme l'a dit la Cheffe de groupe du Parti Ecolo, je pense, en effet, que le débat doit avoir lieu, qu'il doit y avoir un respect de l'intégralité du règlement et ça, c'est évidemment quelque chose qui me semble essentiel. Maintenant, il faut un vrai débat sur les sujets qui intéressent les montoises et les montois. Ce que je ne voudrais pas avoir et je pense que c'était vraiment dans ce sens que le Bourgmestre a réuni les différents Chefs de groupe des Partis autour de la table, c'est qu'il y ait plutôt du chaud autour de notre Assemblée, et ce n'est pas le but, je pense vraiment que nous devons avoir un débat serein et pour cela, il faut respecter toute une série de règles que je demande évidemment au Président d'Assemblée de faire respecter.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Alors, Monsieur DUFRANE.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Merci, Monsieur le Bourgmestre. On peut comprendre le rappel, franchement, on peut vraiment le comprendre, mais moi, je suis assez d'accord avec mes deux collègues libéraux et dans une grande mesure, Charlotte aussi, c'est que l'interprétation, elle est clairement excessive. Et alors, est-ce qu'on peut encore parler de rappel ? Pour avoir un peu d'humour, je dirai que le Bourgmestre, à Anvers, a appliqué une limite de temps de parole par Conseillers communaux, il a même installé une horloge à compte à rebours équipé d'un écran, donc, on n'est clairement pas dans cet extrême ici vu qu'on est dans un rappel, mais, voilà, je suis un peu déçu quand même parce que je ne suis pas juriste comme mes deux collègues, mais j'ai été voir un peu sur Internet et on dit quand même dans beaucoup de jugements en France, de gros jugements, que la limitation ne doit pas être excessive, sinon cela équivaldrait à porter atteinte au droit d'expression dont les Conseillers doivent nécessairement pouvoir bénéficier pour exercer leur mandat. Donc, il était jugé en France que les dispositions d'un règlement d'ordre intérieur qui limite par avance à une intervention par groupe d'élus la discussion d'une délibération et interdisant à l'un de ses Membres du Conseil déjà intervenu de reprendre la parole porte atteinte au principe selon lequel le Conseil Municipal là-bas, Communal ici, règle les affaires de la commune. Il a été également jugé que la limitation du temps de parole en minutes totales par Conseiller sur chaque affaire inscrite à l'ordre du jour méconnaissait le droit à l'expression des Conseillers. Voilà, je crois que juridiquement, il y a de quoi faire mais surtout dire au niveau politique que

le signal envoyé est mauvais, il est mauvais parce qu'on est une grande ville, on est une ville de 96.000 personnes, il est normal que les débats soient significatifs et que les matières, parfois, puissent durer. Cette limitation, pour moi, elle est le symbole de notre époque, c'est vraiment la démocratie de l'instantané, il faut qu'on aille vite sur des sujets complexes, il faut qu'on ait fini à 21 heures en commençant à 18 heures, une fois par mois. Voilà, moi, je ne suis pas d'accord, je ne suis pas tout le temps d'accord non plus avec le fait de faire traîner les débats pour le fait de les faire traîner. On est bien d'accord, Monsieur le Bourgmestre, il faut – et vous avez raison parfois de le rappeler il faut un juste équilibre – mais le signal rendu est mauvais parce que depuis 1977, le ROI, pas depuis 1977, en tout cas le ROI, vous avez toujours eu une largesse dans le ROI et moi je crois que ça doit continuer comme cela, ça s'est toujours bien passé en règle générale et voilà, j'entends que vous fassiez preuve de diligence et d'ouverture d'esprit à ce niveau-là. Merci.

M. John JOOS, Conseiller : Voilà, moi j'interviens de manière un peu fâchée parce que je suis effectivement comme le PTB, censuré en terme de groupe, en terme de porteur de projet, de société, inquiet aussi pour ma ville et pour tout ce qui s'y passe. Je voulais répondre juste aussi à Joëlle avant de démarrer sur mon constat, c'était que la majorité absolue, c'est un problème en démocratie, on ne peut quand même pas dire que la majorité absolue est une difficulté en tout cas, c'est une difficulté pour l'opposition à avoir un exercice libre, vu que le ROI, c'est la majorité absolue qui décide des règles dans lesquelles va interagir le débat avec l'opposition et donc, je pense que c'est interpellant de ce côté-là. Donc, là je crois qu'il y a quelque chose qui relève d'une réflexion transversale à avoir sur l'ensemble du problème que l'on vit aujourd'hui qui est une crise politique. Moi, j'ai été dernièrement victime, jusqu'à aller me faire des menaces, j'étais demandeur que des mesures soient prises pour que les choses ne se répètent pas et je peux regretter en tout cas l'absence de réactivité. Donc, je tiens d'abord à souligner que l'interprétation qui est faite aujourd'hui de l'article 8 du chapitre III dont on parle maintenant, des 10 minutes qui sont réservées aux Conseillers Communaux pour interpellier le Collège, n'était pas l'interprétation que l'opposition pouvait s'en faire à l'époque où nous étions amenés à ce débat lors de son approbation. En effet, le Collège réduit ce droit d'interpellation à son champ le plus restrictif possible, limitant ce droit à un total de 10 minutes, quel que soit le nombre d'interpellations, alors que la pratique passée lui prêtait une autre interprétation. C'est pour cela d'ailleurs, même si l'on s'est abstenu qu'il n'y a pas eu de débat sur ces 10 minutes fait par l'opposition, parce qu'il y avait une sorte de tradition, une pratique à la tradition. Donc, là, je dois avouer qu'en demandant des mesures, je me sens piégé, je me sens piégé. En ce qui concerne encore cette décision, permettez-moi aussi de dire

que j'hallucine, j'hallucine. Nous sommes ici dans une enceinte démocratique, où la liberté, la démocratie sont des valeurs censées être défendues par tous et pour tous et j'insiste de manière équitable. Or, je suis forcé de constater que certains Partis qui relèvent en tout cas de cette dualité permanente dans la Société que l'on vit au niveau occidental, ne défend pas une démocratie de la liberté ou de la responsabilité comme pourraient prétendre certains mais une démocratie de pouvoir. Ce Conseil communal qui était déjà difficile à vivre par rapport au fait qu'il faut qu'on puisse assumer cette majorité absolue, qui est le choix de l'électeur, qui est le résultat d'un choix démocratique par l'électeur, qui par ailleurs, ressemble à une chambre d'entérinement pour certaines décisions, et bien aujourd'hui, je crains véritablement que ça ne devienne une chambre anti-démocratique. Je veux revenir aussi sur les véritables raisons qui amenaient le Collège montois, parce qu'il faut être honnête, à prendre des mesures en appliquant de manière stricte le ROI. Vous le savez, tout ce grand théâtre est le fruit d'un conflit qui ne défend que l'intérêt de quelques personnes ici au Conseil, alors que nous sommes 45, situation que je dénonce depuis le début, depuis l'évincement de l'Echevin, du seul Echevin MR au sein de l'ancienne majorité. Le Chef de file et certains de ses colistiers ont instauré une ambiance délétère, nous sommes tous témoins de cela, si aujourd'hui, les choses sont un peu plus calmes, on peut dire que le mois dernier, elles étaient vraiment délétères avec un aspect assez, il faut le dire et l'avouer, vengeur et rancunier, allant jusqu'à faire des propos de menaces physiques à un Conseiller Communal de l'opposition. Or, Monsieur le Président, Monsieur le Bourgmestre, Monsieur DI RUPO, les véritables auteurs de troubles ne sont finalement pas tant que ça affectés par la décision qu'ils ont prise vu que cette mesure finalement vient censurer les minorités. En ce qui me concerne, dans les responsabilités qui sont les miennes et au même titre que les autres groupes portant la voix d'une alternative qui souhaite pourtant la démocratie contributive et participative, je dois dire que cette décision est un véritable revers, c'est une dégression. Il ne me reste plus que 10 minutes par mois pour interpellier des questions qui relèvent hors de l'agenda communal choisi par la majorité, Georges-Louis BOUCHEZ a suscité tout à l'heure une technique, je la voyais arriver et effectivement, les débats pourraient être prolongés par la mise en place au point du jour par l'opposition, à peine 1 heure 40 par an pour interpellier le Collège sur l'ensemble des politiques importantes de cette ville, que je trouverais personnellement importante à partir de la vision que j'ai de la politique et du groupe que je représente. Donc, voilà, je vous invite vraiment à réfléchir à ce qui est en train d'arriver, en sachant que ça va bientôt être les élections et on sent que cette dualisation s'est grandement fortifiée, ce grand théâtre s'est mis en place comme par hasard devant deux ans avant les élections et

qu'effectivement, pendant les élections, on va très certainement ressentir cette limitation d'interpellation en tant que minorité. Mais bon, dans tout cela, je dois dire que je suis fort heureux et qu'il nous reste au moins les réseaux sociaux pour les minorités, pour pouvoir s'exprimer ouvertement et plus longuement sur la politique de notre ville. Donc, je dis merci à Facebook.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, pour faits personnels quand même ...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Pour faits personnels, oui.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Simplement, je ne vais pas répondre à Monsieur JOOS parce que c'est l'invitation qu'il me tend puisque je pense que certains vivent dans la polémique et donc, c'est clair que la susciter en provoquant, c'est toujours beaucoup plus intéressant. Je vous dirai juste une chose, Monsieur JOOS, c'est que vous avez certainement des valeurs morales et intellectuelles supérieures aux miennes qui vous permettent ce soir de dire qu'il y a un responsable, voire deux, trois par rapport à l'ambiance de ce Conseil communal, mais je vous dirai aussi, Monsieur JOOS, c'est que je n'ai aucune leçon à recevoir de vous, personne dans cette Assemblée n'a de leçon à recevoir de vous. Je vous invite simplement à exercer votre mandat de Conseiller pleinement, à vous intéresser aux dossiers puisque vous me parlez souvent du sens de la démocratie, de la maladie de la démocratie, des problèmes des Partis, mais si vous voulez résoudre les problèmes de la démocratie, il y a une manière très simple pour le faire, il suffit que vous vous intéressiez aux dossiers, que vous fassiez des propositions de fond sur les dossiers et là, vous verrez, tout va aller beaucoup mieux et la démocratie se portera beaucoup mieux. Pour le reste, vous avez votre jugement, il vous appartient et vous savez, une opinion, c'est comme beaucoup de choses, tout le monde en a une mais ce n'est pas pour autant que c'est toujours très intelligent.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Alors, Madame MARNEFFE, oui.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Clairement, cette application stricte du ROI, comme l'a dit ma collègue, ça ne nous convient pas, ça pénalise l'opposition et, à fortiori, les petits Partis entraînant une dualisation de la politique communale. Mais dans les faits, la prise d'otages du Conseil au sujet de dossiers déjà votés, de mise en œuvre de certains projets qui ont déjà eu lieu depuis des mois voire plusieurs années, revenir sur des sujets comme cela comme on a pu le voir lors des derniers Conseils Communaux, ça aussi ça pénalise l'opposition, ça dualise la politique et nous ne sommes pas pour que les citoyens montois soient les spectateurs de ce type de spectacle. Même si on sent un petit peu le MR baisser d'un ton par rapport au dernier Conseil, peut-être suite à la présence massive de la presse, on sent

se poursuivre un esprit de provocation, d'escalades de position, on commence déjà au premier point de ce Conseil avec des faits personnels, qui sont également extrêmement violents pour notre démocratie. Alors, si je peux me permettre quelque chose, je voudrais vraiment plaider pour un apaisement, une autorégulation de chaque personne et je ne suis pas là pour donner des leçons, parce qu'après je sais que c'est ce qu'on va me reprocher, je veux juste qu'on puisse maintenir cette tradition de débat de part et d'autre et je demande l'arrêt de cette escalade de positionnement du côté du MR mais également du PS pour qu'on puisse avancer sereinement sur les sujets qui intéressent les Montois ! Merci !

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci à vous. Monsieur JACQUEMIN.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Oui, Monsieur le Bourgmestre, je ne veux pas faire des redites de tout ce qu'ont pu dire mes collègues, même si je ne doute pas que vous serez sensible à leurs arguments, mais au cas où vous ne le sauriez pas, j'ai quand même quelques questions pratiques, parce que nous avons, effectivement, comme l'a rappelé Monsieur TONDREAU, l'habitude de travailler, disons, dans une certaine largesse sur laquelle vous voulez revenir. Alors, force est de constater que s'il n'y a plus de largesse, tout n'est pas précisé. Comment vont se passer les interpellations conjointes, quand plusieurs conseillers interpellent sur le même sujet ? Comment va être réparti leur temps de parole ? Qu'en est-il si un conseiller se joint au débat, lors d'une interpellation d'un autre conseiller ? Ce temps de parole va-t-il être retiré s'il dépasse sur le temps de parole du conseiller qui a déposé l'interpellation ? Tout cela n'est pas précisé. Encore, qui va compter le temps qui passe ? Allons-nous installer – comme mon collègue l'a rappelé comme à Anvers – un chronomètre visible de tout le public ou allez-vous décider seul d'autorité du temps qui passe ? Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci infiniment. Pour la deuxième fois, Monsieur John JOOS.

M. John JOOS, Conseiller : Pour cette deuxième fois, je vais quand même répondre à Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ parce qu'il ne se sent pas concerné par ce qui est en train d'arriver. C'est extrêmement grave de ne pas se sentir concerné par un problème qui existe aujourd'hui depuis deux conseils communaux, qui correspond exactement à votre évincement. Je ne prends pas partie, ce n'est pas parce qu'on défend – et justement je rejoins ma collègue ECOLO – une position qui est neutre que forcément quand on dit les choses, on prend partie pour l'autre. Et c'est de cette dualisation que j'aimerais sortir une bonne fois pour toutes ! Ce n'est pas parce qu'on fait des reproches au Mouvement Réformateur qu'on les met à charge et en faveur du Parti Socialiste. C'est exactement la manipulation que vous avez

tenté la dernière fois avec les syndicats, c'est exactement la technique que vous utilisez, ici, dans ce Conseil Communal, pour régler les comptes avec le Gouvernement MR et en opposition, au Président du Parti Socialiste. Tout le monde le sait, tout le monde a compris, on n'est pas dupe, on sait ouvrir les yeux, on a tous un sens de la critique et c'est vous qui prenez les gens pour des cons, c'est vous qui pensez que vous avez un intellect supérieur aux autres ! C'est vous qui le pensez au point que vous instaurez une situation où vous pensez qu'on ne comprend pas ce qui est en train d'arriver. Vous pensez qu'on ne comprend pas ! Ce que j'ai envie de vous dire, Monsieur BOUCHEZ, parce que vous voyez j'avais été sympa, j'avais retiré une partie au dernier moment, je me suis dit "il est sympa BOUCHEZ, je ne vais quand même pas..." mais, je me dis, finalement, parce que j'ai entendu beaucoup de choses dans la presse, votre stratégie à descendre tout le monde et j'ai vu quelque chose qui est passé dans mes actualités – parce que j'ai *liké* votre page – vous défendiez la pluralité, vous faisiez le défenseur du Marxisme, etc. j'ai dit "Oh c'est super !", mais n'allez plus...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Monsieur John JOOS, je m'excuse d'intervenir mais la police du Conseil Communal relève de mon autorité, vous avez le droit de vous adresser au Conseil, vous avez le droit d'exprimer tout ce que vous voulez, mais les attaques personnelles, ça peut incidemment se produire, mais ça doit être incident et ça doit cesser ! Je pense que je supprimerais le droit de parole parce qu'on doit arrêter de s'invectiver les uns les autres. On doit traiter du sujet et pas du tout des questions de personnes. Ça peut se produire par accident, mais on ne peut pas en faire un objet de débat comme c'est pour le moment, donc, je vous en prie, clôturez ce que vous aviez à dire, mais de grâce revenez au sujet lui-même qui est le règlement d'ordre intérieur.

M. John JOOS, Conseiller : En ce qui concerne le règlement d'ordre intérieur, Monsieur le Bourgmestre, je vais faire le contraire de mes collègues libéraux depuis le début, depuis deux mois, je vais respecter votre autorité, parce que j'ai l'impression que c'est votre autorité qu'on remet en question, votre légitimité démocratique qu'on remet en question et donc je vais cesser là, je clôture mon point.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. D'autres intervenants ? Je vais répondre point par point si vous me le permettez. D'abord, il y a de refus de débat nulle part. La preuve en est, même si on a commencé en retard, il n'est pas loin des 19h15 et le moins qu'on puisse dire c'est que ceux qui ont voulu s'exprimer, on pu s'exprimer et par ailleurs, dans tous les points mis à l'ordre du jour, chacun s'exprime comme il l'entend, le Règlement d'Ordre Intérieur ne prévoit qu'une seule limite, c'est qu'on peut prendre la parole deux fois. Par ailleurs, la tradition du débat se poursuit. Je pense que c'est une de nos caractéristiques, en

effet. Deux, à l'expérience des deux derniers conseils, ce n'est quand même pas moi qui ai inventé le climat qui a présidé aux deux précédents conseils, ni tous les articles de presse dont on a pu prendre connaissance par la suite demandant d'ailleurs et demandant au Bourgmestre, en quelques sortes, de remettre un peu d'ordre dans le Conseil Communal. Nous avons réfléchi, j'ai beaucoup réfléchi et je me suis dit plutôt que de modifier le Règlement d'Ordre Intérieur et il y avait des raisons de le modifier, appliquons le Règlement d'Ordre Intérieur et ce, d'autant plus que ce Règlement d'Ordre Intérieur a été conçu par le Collège sous une précédente majorité et a été voté par la majorité de 2013. Et j'imagine que quand ça a été proposé et quand ça a été voté sous la présidence de notre collègue Nicolas MARTIN, tout le monde était conscient de ce qu'on a voté et de ce qu'on a fait et je comprends, par exemple, Madame DE JAER et d'autres qui n'ont pas voté et qui restent cohérents avec eux-mêmes. Un élément sur lequel je voulais attirer votre attention, c'est que quand on regarde ce que prévoit le décret sur les autorités locales, on se rend compte et c'est général dans d'autres communes, qu'il y a, en réalité, deux types d'intervention, en dehors de toutes les interventions sur les points mis à l'ordre du jour. Il y a la question écrite – et je répondrai à un point particulier – et il y a la question orale. Les interpellations sont très rares, en tous cas, ça peut exister mais c'est très rare, c'est nous, Ville de Mons, qui avons conçu l'interpellation en tant que telle. D'ailleurs, nous avons interrogé une première fois, de manière informelle, la Région Wallonne, je vous invite d'ailleurs à le faire, interroger la Région Wallonne. Quand on dit 10 minutes pour les interpellations, ça veut bien dire que c'est 10 minutes pour l'ensemble des interpellations et chaque Conseiller mettra l'accent sur les interpellations qui lui sont les plus significatives, s'il y en a un deuxième qui intervient, il utilise son temps dans les interpellations dans la dizaine de minutes concernée, quand il s'agit d'une question orale, on a 5 minutes pour les questions orales et puis les questions écrites. Pour les questions écrites et notamment celle pour laquelle on n'a pas répondu, je vais me renseigner, je présente mes excuses si on n'a pas répondu dans les délais, vraisemblablement qu'il y a une recherche statistique à cet égard, mais je vous promets que dès les prochains jours, je vais m'employer à faire en sorte qu'on puisse vous répondre. Qui va compter les minutes ? La Directrice Générale comptabilisera les 10 minutes et c'est clair que je travaillerai dans la souplesse qu'il sied comme on fait dans toutes Assemblées, si quelqu'un arrive à 10 minutes, on signalera qu'il est à 10 minutes et qu'il doit achever, s'il prend une minute pour achever, on ne va pas lui couper la parole, mais si bien entendu, il en prend 20 pour terminer, c'est un autre régime. Alors, pour les notes de synthèse, dans l'esprit du Collège, ces notes de synthèse se trouvent dans les fardes qui sont mises à disposition immédiatement après l'envoi aux Conseillers

Communaux de l'ordre du jour du Conseil Communal et il y a, pour chaque point, un résumé et il y a, bien sûr, le dossier beaucoup plus en détail. Maintenant, j'ai entendu dire par Monsieur BOUCHEZ qu'il voulait reporter l'ensemble des points ; si c'est une proposition ferme, je mettrai aux voix votre proposition, bien entendu, et la majorité s'exprimera, les minorités également. J'en termine en indiquant un élément, c'est quand même curieux qu'après une élection, quand une majorité se forme en ce compris une majorité absolue – je rappelle que ma famille politique avait la majorité absolue depuis plusieurs années, nous l'avons toujours ouverte – mais on ne peut quand même pas reprocher aux citoyens d'avoir conduit au Conseil Communal une majorité qui est une majorité nette, nous n'allons pas commencer à les critiquer, à trouver qu'ils ne sont pas démocrates. Il y a une minorité, il y a une majorité, et le Règlement d'Ordre Intérieur est justement conçu pour permettre à tout un chacun de travailler dans un cadre qui est un cadre bien compris et ici, nous ne sommes ni au Parlement Wallon ni au Parlement Fédéral, nous sommes au Conseil Communal, certains d'entre nous ont des enfants, d'autres des enfants qui vont à l'école le lendemain matin, d'autres ont un travail, un employeur et doivent se lever tôt pour travailler, etc... et il me semblait qu'en faisant un petit effort pour respecter le Règlement d'Ordre Intérieur, tout le monde y trouverait son compte et si on le fait avec la souplesse nécessaire, on a le cadre qui a été proposé, voté par le Conseil communal, on ne change strictement rien, on ne l'interprète pas, on lit simplement ce qui a été écrit et s'il y a des interprétations différentes, posez la question à la Région Wallonne et la Région Wallonne vous répondra et si la Région Wallonne vous donne raison, nous modifierons le Règlement d'Ordre Intérieur, si la Région Wallonne pense que l'interprétation que je donne est la bonne, nous continuerons avec le Règlement d'Ordre Intérieur tel que nous l'avons conçu, tel que nous le comprenons, mais vous savez que quand on dit qu'on a 10 minutes pour interpellier, en français, ça veut dire 10 minutes pour interpellier par Conseiller Communal. Je sais que mon origine est une origine de migrant, que je suis d'origine italienne et que, parfois, le français n'est pas parfait chez moi, m'enfin, cette phrase-là, quand on dit qu'on a 10 minutes pour interpellier, on a 10 minutes, c'est-à-dire 9 plus une minute pour interpellier, indépendamment du nombre d'interpellations et tout à l'heure, j'avais indiqué qu'on pouvait répondre par écrit aux interpellations non posées, si ça vous pose une difficulté, le Collège ne répond pas au-delà des 10 minutes, on ne va pas faire une guerre à ce sujet. Voilà un peu la situation telle que nous la concevons, mais il n'y a pas de vote puisque c'était une information. Allez, à titre tout à fait exceptionnel, Monsieur BOUCHEZ.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, vous aimez bien indiquer que la vérité a ses droits, donc j'aimerais rappeler ce vote de 2013, d'ailleurs, tous les



Conseillers l'ont. Qu'est-ce qu'on a voté en 2013 ? En 2013, on a juste voté un amendement, par 33 voix contre 7, avec 3 articles, et c'est l'article 1<sup>er</sup> qui est le plus important et en 2013, vous savez ce qu'on a voté ? On a voté en fait quelque chose qui a empêché de déposer des motions qui n'étaient pas d'intérêt strictement communal parce que vous étiez Premier Ministre et nous ne voulions pas que le Conseil Communal de la Ville de Mons devienne l'arrière chambre de la Chambre des Représentants et à l'époque, le MR aurait pu vous ennuyer, j'ai moi-même participé, à un moment donné, je me souviens très bien, lors du Collège, en disant, effectivement, il faut empêcher ce genre de choses, ça ne va pas, on doit travailler pour les citoyens. Donc, ce qu'on a voté en 2013, c'est cet aspect-là. Pour le reste, c'est quand même particulier votre interprétation des choses, parce que vous nous dites que vous saviez quand même très bien ce que vous votiez. On est en train de vous indiquer que depuis 1977, il n'a jamais été question que ces 10 minutes soient interprétées comme 10 minutes pour toutes les interpellations pendant tout le Conseil. C'est vous qui changez l'interprétation et après, vous venez dire, j'ai changé l'interprétation mais c'est ce que vous aviez voté. Mais non, Monsieur le Bourgmestre, parce que vous l'avez même dit dans votre phrase, vous avez même prouvé, par l'absurde, que vous n'aviez pas raison. Chaque Conseiller peut disposer de 10 minutes pour interpellier le Collège et vous avez rajouté vous-même "par Conseiller ", sauf que "par Conseiller" ce n'est pas écrit, Monsieur le Bourgmestre, et moi je pourrais ajouter "par interpellation" et dans ce cas-là, c'est 1/1 balle au centre, sauf qu'il y a un désavantage par rapport à votre vision des choses, c'est qu'en droit, quand un texte est peu clair, on se réfugie derrière la jurisprudence et là où le magistrat dit : "C'est vrai, vous avez raison, on pourrait comprendre le texte de deux manières, mais on va regarder la manière dont on l'applique depuis longtemps". Et là, depuis 1977, on peut comprendre qu'il est appliqué sous le sens 10 minutes par interpellation et donc, vous, vous êtes en train de faire un revirement de jurisprudence, mais vous nous dites surtout, je fais un revirement de jurisprudence mais je ne change rien. Je trouve que c'est assez brillant sur le plan de la communication, intellectuellement aussi et ça ne m'étonne pas de vous, mais ce n'est pas très conforme à la réalité, puisque vous changez manifestement la pratique. Vous nous dites en plus dans la même phrase : "Mais ne vous inquiétez pas, on va aller au fond des choses". Vous savez, même pour un sujet, 10 minutes réplique comprise, c'est assez particulier. Le plus interpellant, c'est aussi que le temps de réponse du Collège, lui, n'est même pas fixé, donc, cela veut dire que nous, on a 10 minutes pour vous interpellier, on doit quand même en garder 2 ou 3 pour vous répliquer, mais, vous, par contre, vous pouvez pendant une demi-heure nous refaire l'historique de tout le dossier, partir dans tous les sens et il n'y a pas de difficulté, on

doit vous croire sur parole. Autre élément qui prouve que votre règlement, qui n'est quand même pas notre règlement, n'est pas précis : "Les points à l'ordre du jour sont indiqués avec suffisamment de clarté, ils sont accompagnés d'une note de synthèse explicative", ce dont vous parlez, c'est le rapport au Collège, qui est effectivement dans le dossier, mais moi, quand je lis cette phrase, je la comprends comme étant une note explicative qui est jointe à l'envoi de l'ordre du jour et ce que je trouve vraiment particulier, c'est que vous nous avez dit que vous appelez à l'apaisement. Votre manière d'appeler à l'apaisement, c'est de dire, on va limiter à 10 minutes par Conseiller et après, quand je dis mais, Monsieur le Bourgmestre, ne rentrons pas dans ce jeu d'interprétation restrictive et stricte, vous me répondez, ne vous inquiétez pas, votre proposition on peut la soumettre aux voix. Vous me dites comme réponse je vais la soumettre aux voix, je vais m'asseoir sur la majorité que j'ai peut-être obtenue démocratiquement. Et donc, que les choses soient bien claires, moi, je ne vous reproche pas d'avoir une majorité, c'est que vous avez fait un boulot qui a été considéré comme "bon" certainement par une partie de l'électorat, si pas vous n'auriez pas une majorité absolue ; je ne la critique pas, je dis juste qu'il faut être cohérent entre ses paroles et ses actes, et vous ne pouvez pas nous dire, moi, vous savez, je recherche l'apaisement, je cherche à gouverner avec tout le monde, je suis quelqu'un de très ouvert, je donne la parole à l'opposition, j'ai la culture du débat, et puis, quand on vous dit votre règlement si vous voulez le respecter de manière stricte, vous devez reporter tous les points, ne vous inquiétez pas, je vais soumettre au vote. Cela, c'est la divergence entre les paroles et les actes et ça, Monsieur le Bourgmestre, je pense que d'autres l'ont évoqué, je pense que c'est ce qui fait le plus de tort à la politique, c'est de distinguer sa parole et ses actes, c'est ce que vous faites ici. Alors, je vous le dis très simplement, si votre objectif est aujourd'hui de couper la parole à l'opposition et, finalement, c'est la seule chose qui nous reste, c'est très bien, on va vous laisser faire les conseils communaux entre vous, puisque c'est ce que vous recherchez, vous appuyer sur votre majorité absolue, les gens jugeront, le citoyen jugera en temps voulu, mais alors, ce que je n'accepterai plus, Monsieur le Bourgmestre, c'est que vous vous drapiez de ces atouts d'homme très ouvert, d'homme ouvert à la démocratie, alors que vous êtes dans le rapport de force qui est un choix. Tout à l'heure, j'ai entendu beaucoup de critiques encore une fois sur mon groupe politique, je ne vais pas y revenir, je vais juste demander à tout le monde, et nous on a fait ce travail-là, de réfléchir sur la teneur et la manière dont certains propos ont été évoqués. Je ne vais citer aucun Conseiller Communal mais des exemples, j'en ai quelques uns en tête, que ce soit à l'égard de mes collègues, que ce soit à mon égard, et donc, je n'estimerai pas que nous sommes innocents ou que nous sommes coupables, je pense que c'est une responsabilité

partagée, c'est le message que je vous avais dit, que dans une volonté d'apaisement, nous devons chacun assumer nos responsabilités de manière partagée, nous étions dans cette démarche, je crois que c'était souligné par plusieurs groupes politiques, je vois, qu'apparemment, ce n'est pas votre cas. Je suis d'ailleurs surpris de la prise de parole de la Cheffe de groupe socialiste qui était absente lors de notre réunion, donc, c'est toujours intéressant de commenter des choses auxquelles on n'a pas participé, mais je peux vous dire que l'état d'esprit était constructif lors de cette réunion, tout le monde était d'accord sur l'interprétation à donner, en tout cas, ça n'a pas posé de problème de mon côté, mais je vous le dis, Monsieur le Bourgmestre, soit vous souhaitez que cette ville puisse être gérée et je crois quand même qu'il y a 45 % des montois qui n'ont pas voté pour le Parti socialiste, il y a plus de 10 % des gens qui n'ont voté pour aucun de nous, soit parce que le bulletin était nul soit parce qu'ils ont décidés de ne pas y aller, ce qui dans un pays où le vote est obligatoire et vraiment fort comme signification. Et donc, je pense que ce soit pour les 45 % des gens qui n'ont pas voté pour vous, ils ont le droit, à travers leurs élus, d'aussi faire appel à leurs élus pour intervenir. Vous vous rendez bien compte et je sais que c'est l'objectif de votre manière d'interpréter le règlement et de le changer, c'est qu'avec les 10 minutes que vous laissez par Conseiller, il me faudrait un an, un an – je vois qu'on découvre le règlement en même temps, donc, finalement, c'est intéressant – mais il me faudrait un an, Monsieur le Bourgmestre, pour déposer les différentes interpellations que j'ai déposées aujourd'hui. Alors, voilà, si certains considèrent que terminer le Conseil communal une fois par mois à 2 heures du matin ou même à 1 heure ou peut-être à minuit ou à 23 heures (c'est pas important), si l'on considère que c'est une charge trop lourde, et bien, on fait des choix mais je trouve que votre argument de dire qu'il y a des gens qui ont des enfants et des métiers, oui, bien évidemment, mais c'est un choix aussi d'être élu, c'est une responsabilité, on doit savoir à quoi on s'engage avant d'y aller, il y a des gens qui sont au Rotary, il y en a d'autres qui font du tennis, certains font du football, nous, on a choisi d'être élus de notre Ville et, à ce titre-là, cela engage une série de responsabilités. Si pour certains le mandat est trop lourd, il n'y a aucune difficulté avec cela, mais commencer à empêcher finalement le débat démocratique, ça n'a aucun sens. Vous voulez quoi ? Vous voulez, je vous le répète, qu'on dépose des points ? Que l'on dépose des motions et qu'on s'échange nos points de vue via presse interposée ? Je ne crois pas que ce soit la manière que les citoyens attendent de voir les choses, si d'ailleurs vous n'aviez pas changé cette interprétation, nous serions très certainement avancés dans cet ordre du jour. Donc, je le réitère encore une fois, Monsieur le Bourgmestre, je vous demande de revenir à une interprétation conforme, ce n'est pas une interprétation plus raisonnable ou plus gentille de

votre part, c'est l'interprétation conforme telle qu'elle existe depuis 1977 de notre règlement. En tous cas, sur la question des interpellations et de ce fait-là, nous pourrions entamer le travail des dossiers, dans l'intérêt des montois. Si vous deviez l'envisager d'une autre manière, et bien, Monsieur le Bourgmestre, je suis désolé de vous le dire, mais nous pourrions mettre en doute les qualités de démocrate que nous vous prêtions durant tant d'années et donc, de ce fait-là, nous vous laisserons entre vous, puisque c'est la volonté. Mais je vous rappelle une chose, avoir une majorité absolue, même à 55 %, cela ne veut pas dire que l'intégralité des montois ont voté pour vous, je vous demande de respecter aussi la partie des montois qui n'ont pas voté pour vous.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous remercie mais je voudrais mettre les points sur les "i". En aucun manière, il y a une interprétation, il n'y a pas d'interprétation, il y a la lecture et je vais faire la lecture à haute et intelligible voix du paragraphe concerné de l'article 8 qui dit ceci :

"Chaque Membres du Conseil, c'est-à-dire, chaque Conseiller, ce n'est pas une interprétation, disposera de cinq minutes maximum pour les questions. Le Collège y répondra le plus succinctement possible ; puis, il est écrit "Chaque Conseiller, chaque Conseiller, je ne sais pas comment interpréter autrement que de dire "chaque Conseiller" peut disposer de 10 minutes, cela veut dire 10 minutes" et pour interpellier le Collège, 10 minutes pour interpellier le Collège. C'est la phrase qui est écrite dans le règlement d'ordre intérieur et je n'ai aucune interprétation, elle me semble tellement claire qu'en effet, chaque Conseiller peut intervenir durant 10 minutes, il peut intervenir en une fois, il peut intervenir en 10 fois s'il le souhaite, mais ce n'est pas une interprétation du règlement d'ordre intérieur, c'est simplement la lecture pure et simple du règlement d'ordre intérieur. Voilà, et je pense qu'il faut l'appliquer avec la souplesse qu'il sied, mais mon intention, c'est d'essayer quand même qu'on puisse, dans le cadre des interpellations, s'en tenir à l'essentiel et j'ai demandé pour vous être agréables, aux Membres du Collège, d'être aussi le plus succinct possible, car en effet, il ne faudrait pas, même si le ROI le permet, il ne faudrait pas que d'un côté ce soit 10 minutes et que de l'autre côté, ce soit une demi-heure. Donc, là j'ai demandé également, mais même si ça prenait 10 minutes, s'il fallait répondre à 20 Conseillers communaux, voilà, ça prendra 20 fois 10 minutes d'un côté et 20 fois 10 minutes pour y répondre. Il me semble que le débat est garanti. Par ailleurs, je rappelle que chaque point de l'ordre du jour est discuté sans limitation de durée, il n'y a qu'une seule limitation, c'est qu'on prend la parole pas plus de deux fois, ce qui est écrit dans le règlement d'ordre intérieur. Donc, j'essaie d'éviter toute interpellation, simplement, il faut bien qu'on applique des règles à l'expérience que nous avons eue durant

deux Conseils communaux, on va essayer d'appliquer, on évaluera, bien entendu, à la fin de la séance aujourd'hui, mais nous avons, comment dirais-je, moi-même et le Collège, nous pensons que plutôt que d'aller sur un terrain d'approximation, appliquons le Règlement d'Ordre Intérieur tel qu'il a été rédigé et approuvé, il a d'ailleurs été non seulement modifié mais ré-approuvé encore dernièrement, ce n'est pas en 2015 ou quelque chose du genre ?

Mme Daphné KUCHARZEWSKI, Directrice générale ff : en 2015 c'étaient les motions  
M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : c'étaient les motions qu'on avait rajoutées.

Mme Daphné KUCHARZEWSKI, Directrice générale ff : Et en 2013, c'était le règlement.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Le règlement lui-même, c'est bien ce que je pensais, il y avait une modification, amendement et règlement. Voilà. Est-ce qu'on peut simplement prendre acte ? Oui ?

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, je voudrais aussi lire la première phrase du point 8 – vous parlez de la dernière phrase du point 8 – mais moi, je lis ceci "Tout Membre du Conseil qui veut faire une interpellation ou poser une question et nulle part, il n'est dit que ces Membres du Conseil ne peuvent faire qu'une seule interpellation. Le texte le précise bien, sinon, il aurait précisé, nous sommes bien d'accord ? On peut interpellier plusieurs fois. Seconde chose, comment faut-il interpréter ce règlement ? C'est la pratique, c'est la Jurisprudence, c'est ce qui se passe depuis 1977, la manière dont était interprété ce règlement, c'est la possibilité de pouvoir, pour chaque personne, interpellier plusieurs fois au Conseil Communal, avec une limite de 10 minutes par personne. Mais ici, vous voulez changer cette interprétation. C'est votre droit de demander de changer une interprétation, mais, à ce moment-là, ne pas dire que vous voulez interpréter d'une manière plus précise, vous voulez changer, c'est-à-dire, vous voulez diminuer la possibilité pour chaque Conseiller d'interpellier, puisque vous ne leur donnez que 10 minutes une fois pour toute. Alors, moi, je propose ceci, n'ayez pas peur de poser la question, de faire voter s'il le faut, on verra bien ceux qui veulent restreindre la possibilité des Conseillers Communaux de pouvoir s'exprimer et ceux, au contraire, qui désirent qu'on continue comme avant. On vous demande simplement de continuer comme avant, la jurisprudence, elle existe, ce n'est pas quelque chose de nouveau, il n'y a rien de spécial de nouveau, je crois que c'est simple. Et ce que je crois, et je suis d'accord avec vous, que chacun peut peut-être aussi mettre un peu, j'allais dire de l'eau dans son vin pour pouvoir faire en sorte que les débats durent le moins longtemps possible, que les débats soient le plus clair et le moins agressif possible, là, je peux vous rejoindre. Mais, je regrette beaucoup, ce que vous nous proposez aujourd'hui, c'est un changement d'interprétation, c'est ça qui ne va pas, continuez l'interprétation qui se passe auparavant, il n'y

aura pas de difficulté, chacun essaiera de respecter plus ou moins et vous verrez que tout s'apaisera. En faisant ce que vous voulez faire maintenant, c'est remettre de l'huile sur le feu, c'est provoquer d'autres débats, d'autres difficultés et là, je trouve qu'on ne peut pas vous suivre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : je vous remercie. Mme de JAER

Mme Charlotte de JAER, Conseillère : Vous avez répondu par rapport à ma question sur les questions auxquelles nous n'avons pas de réponse en nous disant que vous alliez chercher mais ce n'est pas le seul exemple, par exemple, il m'a fallu plus d'un mois pour recevoir la liste des soumissionnaires des marchés publics des 5 dernières années, il y a beaucoup de questions écrites pour lesquelles on ne reçoit pas de réponse si on ne fait pas un rappel et là, vous nous demandez de la souplesse mais par contre, quand il s'agit pour nous de pouvoir interpellier au Conseil communal, là, il n'y aurait plus de souplesse, il y a un moment, il y a deux poids, deux mesures, c'est-à-dire que le Collège, il peut un peu faire ce qu'il veut et le Conseil Communal doit faire preuve de souplesse, de compréhension mais que de votre côté, quand on aura fini, 10 minutes piles, on va nous couper le micro, c'est cela qu'on va faire ? Si avec mes 3 interpellations qui sont toutes de sujets communaux, qui sont toutes des questions d'actualité et qui ne sont pas des polémiques stériles sur des personnes, si cela dure 13 minutes, qu'est-ce qu'on va faire, vous allez demander à la régie de me couper le micro, c'est cela qu'on va faire en fin de Conseil ? Je pense qu'il faut en revenir à des règles souples comme nous l'avons fait depuis toujours dans ce Conseil Communal et je ne vois pas pourquoi on n'imposerait des règles qui par ailleurs, les dindons de la farce, ce seront les trois petits partis qui n'ont finalement rien à voir dans le climat délétère qui a lieu au Conseil communal depuis 3 mois, donc, on va avoir notre temps de parole fortement limité, le MR aura toujours au moins 1 h 30 pour interpellier, le PS pourra parler pendant 4 heures rien que ces conseillers communaux + les Echevins mais c'est vrai qu'Ecolo, le PTB et Citoyen, c'est vraiment ce qui pose problème à ces Conseils communaux, ils n'arrêtent pas de parler, limitons-les à 50 minutes, cela ne va pas, si on fait de la souplesse dans un sens, on la fait dans l'autre et c'est cela qu'on vous demande aujourd'hui, essayons aujourd'hui que chacun mette de l'eau dans son vin, que chacun fasse un effort et si à la fin du Conseil Communal, on voit que cela n'a pas été fait, alors, rediscutons en septembre quand les esprits sont apaisés mais ne faisons pas cela maintenant alors que de votre côté, vous ne faites preuve d'aucune souplesse, je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci. Oui, je vous en prie, M. JACQUEMIN.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : M. le Bourgmestre, je pensais arriver ici et trouver de l'apaisement, malheureusement, je pense qu'on n'en aura pas parce que vous nous avez prouvé depuis à peu près 1 heure que le règlement sera à géométrie variable notamment les conseillers doivent interpeller le Collège sauf peut-être quand il s'agit de mon groupe, M. JOOS, vous l'avez laissé parler 2 minutes avant de l'interrompre alors qu'il ne parlait ni de l'ordre du jour ni posait une question au Collège. Dans un deuxième temps et pour revenir au sujet, je ferais juste lecture de la section 3, article 1 pour appliquer le règlement, lorsque le Bourgmestre n'est pas présent dans la salle de réunion à l'heure fixée par la convocation, il y a lieu de considérer qu'il est absent ou empêché au sens de l'article L1123-5 du CDLD et donc, alors qu'on est dans un point ici de rappel au Règlement d'Ordre Intérieur où on dit qu'on va l'appliquer de façon plus stricte, il est appliqué pour certaines personnes et pas pour d'autres, pas pour M. JOOS, pas pour vous, M. le Bourgmestre et donc, j'ai vraiment peur que la géométrie variable de ce règlement, ces imprécisions ne soient que dans notre sens. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Nous, on préférerait à la limite qu'on reste dans cette pénombre encore jusqu'au Conseil prochain et qu'à la limite, le Collège assume pleinement et qu'il modifie le ROI pour qu'il n'y ait plus aucune interprétation possible pour aucun groupe politique au sein de ce Conseil mais là, vous voyez bien, l'interprétation, elle est maximale et cela part dans tous les sens, donc, raisonnablement, on ne peut pas poursuivre dans ces conditions.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci. Votre interprétation, va dans tous les sens et pas les interprétations.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. le Bourgmestre, l'interprétation du Collège n'est pas supérieure à celle des autres.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Non, non mais moi, je n'interprète pas. Je ne vous ai pas donné la parole.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. LECOCQ a demandé la parole, M. le Bourgmestre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui M. LECOCQ.

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : Je vois que vous ne voulez pas changer d'avis mais c'est vrai que moi, je suis assez d'accord avec tous ce que mes collègues ont dit jusqu'à présent et si vous voulez faire preuve de démocratie, vous pourriez modifier maintenant le ROI et le présenter de manière à ce que tout le monde puisse avoir un temps de parole

suffisant, je pense que 10 minutes par interpellation ne me paraît pas être exagéré. Je rappelle également qu'en 2012, un membre de votre Collège avait souhaité qu'il y ait une présidence de Conseil différente de celle du Bourgmestre, c'était peut-être une solution, enfin, nous l'avons aussi proposé dernièrement et moi, ce qui m'inquiète aussi particulièrement quand je vous entend, c'est la manière dont vous avez interprété, on l'a déjà dit plusieurs fois mais cela m'interpelle et je voudrais quand même le souligner, vous avez interprété le ROI, en tout cas, moi, je suis ici depuis 16 ans et 16 ans que je vous vois interpréter un ROI et aujourd'hui, 12 juillet, 6 jours avant votre anniversaire, vous nous dites, j'ai changé d'avis, voilà, je ne trouve pas cela très logique.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je vous remercie. Comme il n'y a pas de vote pour le point 1, c'est une prise d'acte, je suggère que nous passions au point 2 de l'ordre du jour.

Sortie de MM. TONDREAU, LECOCQ, JACQUEMIN, BOUCHEZ, DUFRANE, Mme LAGNEAU = 30 présents

2<sup>e</sup> objet : Conseil communal. Commissions. Composition. Changement entre Conseillers communaux. Secrétariat

ADOPTE à l'unanimité – 1<sup>ère</sup> annexe

3<sup>e</sup> objet : POLICE – CIRCULATION

a) Abrogation d'un emplacement pour personnes handicapées - Rue du Moulin, 114 à Flénu – GEP 6002/FL/96

ADOPTE à l'unanimité – 2<sup>e</sup> annexe

b) Abrogation d'un emplacement pour personnes handicapées - Rue Mac Donald, 121 à Jemappes - GEP 6002/JE/85

ADOPTE à l'unanimité – 3<sup>e</sup> annexe

c) Création d'un emplacement pour personnes handicapées - Rue du Delta, 31 à Mons - GEP 6002/3

ADOPTE à l'unanimité – 4<sup>e</sup> annexe

d) Création d'un emplacement pour personnes handicapées - Rue de l'Aviation, 50 à Cuesmes – GEP 6002/CU/4

ADOPTE à l'unanimité – 5<sup>e</sup> annexe

e) Création d'un emplacement pour personnes handicapées - Chaussée du Roelux, 1306A à Havré - GEP 6002/HAV/44



ADOPTE à l'unanimité – 6<sup>e</sup> annexe

f) Création d'un emplacement pour personnes handicapées - Avenue de l'Université entre les PK 568 et 574 à Mons - GEP 6002/56

ADOPTE à l'unanimité – 7<sup>e</sup> annexe

g) Création d'un passage pour piétons - Avenue Gouverneur Cornez à Mons - GEP 6002/400

ADOPTE à l'unanimité – 8<sup>e</sup> annexe

h) Réglementation de la circulation - Place de et à Mesvin - GEP 6002/MESV/10

ADOPTE à l'unanimité – 9<sup>e</sup> annexe

i) Réglementation de la circulation et du stationnement - Cité des Espinois à Maisières - GEP 6002/MAIS/11

ADOPTE à l'unanimité – 10<sup>e</sup> annexe

j) Réglementation de la circulation et du stationnement - Chemin et Avenue du Champ de Mars à Mons - GEP 6002/OD

ADOPTE à l'unanimité – 11<sup>e</sup> annexe

k) Réglementation de la circulation et du stationnement - Rue du Chapitre à Mons - GEP 6002/72

ADOPTE à l'unanimité – 12<sup>e</sup> annexe

l) Réglementation du stationnement - Rue de la Bruyère à Havré - GEP 6002/HAV/9

ADOPTE à l'unanimité – 13<sup>e</sup> annexe

m) Instauration d'une zone bleue - Rue des Droits de l'Homme à Mons - GEP 6002/OD

ADOPTE à l'unanimité – 14<sup>e</sup> annexe

n) Réglementation de la circulation - Rue Raoul Godfroid à Mons - GEP 6002/423

ADOPTE à l'unanimité – 15<sup>e</sup> annexe

4<sup>e</sup> objet : Autorisation de poursuivre un contrevenant devant le Tribunal Civil du chef d'infraction en matière d'urbanisme – Ghlin. Juridique URBA/AN

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui, je vous en prie, Madame.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Ce point concerne un contrevenant qui a fait une infraction urbanistique par rapport à une enseigne, si j'ai bien compris le dossier, donc, vous

nous demandez l'autorisation de poursuivre ce contrevenant par rapport à cette infraction sur une enseigne. Faire appliquer ce point du règlement communal d'urbanisme par rapport aux enseignes est pour moi quelque chose d'important, donc, le règlement communal d'urbanisme prévoit une certaine hauteur, ne pas arriver au-dessus d'un certain étage, de demander des dérogations dans certains cas, etc... Et ce contrevenant n'a visiblement pas respecté ceci et il n'a pas non plus, je pense, payé des amendes qui lui étaient demandées. Je pense qu'on peut quand même être relativement d'accord avec cet élément néanmoins, je tiens quand même à souligner qu'on est quand même un peu dans une politique du « selon que vous soyez puissants ou misérables, les jugements de la cour seront blancs ou noirs », excusez-moi cette jolie citation mais clairement, dans le cadre de PRIMARK, on a des dérogations « en veux-tu en voilà », et ici, pour une petite infraction, c'est crac dedans, amende, voilà, c'est un petit peu du deux poids, deux mesures et donc, je tenais à le souligner. Voilà, merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci pour votre intervention. Nous avons pour politique et M. l'Echevin MARTIN pourrait l'expliquer encore mieux que moi, d'aller au fond des choses avec les enseignes irrégulières et je pense qu'on doit être vraiment très strict parce que si on ne l'est pas, déjà en les renvoyant devant les tribunaux, vous voyez qu'il y a parfois des enseignes qui défigurent un quartier, une rue, un endroit et donc, voilà mais d'une manière générale, c'est de politique constante que de les poursuivre et on continuera. Vous êtes d'accord avec ce point ?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: On est d'accord avec ce point et on aurait souhaité que ce genre de règlement soit également appliqué à d'autres enseignes qui aussi risquent peut-être à termes de défigurer notre centre-ville. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Si vous en connaissez qui défigurent, faites-nous signe, M. l'Echevin procédera à un examen et le cas échéant, on prendra les mesures. On nous prête beaucoup mais moi, je ne sais pas quelle sera l'enseigne de PRIMARK, je n'en sais rien du tout.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: On fera des photos.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère: On ira en visite à Liège et Bruxelles, on vous enverra, à mon avis, cela va vous plaire.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Pour la petite histoire, la première fois que j'ai rencontré le patron de Carrefour in illo tempore, la première chose qu'il m'a dite « mais on ne voit pas l'enseigne » et j'avais dit « La qualité de Carrefour, cela vaut pour sa qualité propre » et c'est vrai, maintenant, vous avez vu qu'il y a un totem qui montre, on ne peut plus se tromper que Carrefour existe mais bon. Je peux quand même considérer que c'est approuvé.

ADOPTÉ à l'unanimité – 16<sup>e</sup> annexe

5<sup>e</sup> objet : Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention (PSSP) 2016 – définitif. Prévention 3.2016.15

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

29 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, ANDRE, BERNARD, Mmes DEFRISE, MEUNIER, MARNEFFE, MM. Fr. HAMBYE, DI RUPO

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTÉ – 17<sup>e</sup> annexe

6<sup>e</sup> objet : WALLONIE 2020 – Mission d'investigations et interprétations en 7 lots – Approbation du mode de passation (Adjudication ouverte avec publicité belge et européenne) et des conditions du marché. Marchés Publics Investigations BE2016/W2020/Investigations

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous en prie, Madame.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Tout d'abord, je voulais venir en premier lieu sur l'avis défavorable du Directeur Financier sous réserve d'une prochaine modification budgétaire. Or, on a modifié le budget, il y a tout juste un mois, ces projets ne sont pas nouveaux, ce sont les projets européens, donc ça fait quand même plusieurs mois qu'on sait qu'on va faire ça, donc, je ne comprends pas qu'on n'ait pas fait dans la modification budgétaire d'il y a un mois, c'est quand même un montant de 545.000 euros, engager des dépenses de ce montant-là contre l'avis de son Directeur Financier, je trouve ça un peu particulier, surtout que la modification budgétaire vient d'être faite et qu'on ne peut pas vraiment dire que ce soit un dossier qui vienne en urgence au Conseil Communal ou alors je n'ai pas bien suivi les projets européens. Ça c'était sur l'aspect de l'avis défavorable. La seconde c'est que ça me permet de revenir sur l'étude juridique concernant les maternités commerciales puisqu'en effet sur l'ensemble des projets on a un tableau récapitulatif assez bien fait où l'on voit que les études juridiques pour les projets coûtent 2.000 euros, celles pour les maternités commerciales coûtent 19.000 euros parce qu'elles étaient plus importantes donc j'aurais aimé profiter de ce point pour savoir où on en était sur cette étude juridique sur les maternités commerciales qu'on avait votées il y a plusieurs mois et dont on n'a pas de

nouvelles, ça apparaît ici sans qu'on ait de nouvelles. Ensuite, j'ai été très étonnée de voir réapparaître le parking du Square Roosevelt. Dans la note de politique générale que la nouvelle majorité a présentée, on ne parlait plus que du parking Place Nervienne, on sait que c'est l'ancien partenaire qui avait fortement poussé pour le parking Square Roosevelt. On sait – et c'est dans le dossier – qu'il y a de fortes chances que cette étude, qui coûte quand même 80.000 euros, ça n'est pas rien, prouve qu'il n'y a pas de possibilités de faire un parking à cet endroit-là, ne fut-ce que par rapport aux réserves archéologiques qu'on pourrait y trouver, donc, je suis étonnée qu'on lance l'étude. J'ai l'impression que de toute façon au niveau de la majorité, c'est plié, on ne va pas faire de parking au Square Roosevelt, c'est ce que je lis dans la note de politique générale, c'est ce que je crois comprendre et par ailleurs le dossier me semble prouver que ce parking est infaisable et malgré tout on va dépenser 80.000 euros dans une situation budgétaire assez difficile pour faire une étude de faisabilité qui va finalement nous dire que ce n'est pas faisable. Je pense qu'on pourrait s'en passer. Concernant les deux parkings, de façon générale, il y a une étude qui a été faite sur l'ensemble des besoins en matière de parking. On n'a pas non plus de résultats. Est-ce qu'il ne serait pas opportun d'attendre d'avoir les résultats de l'étude avant de faire deux études de faisabilité sur le Square Roosevelt et sur la Place Nervienne ? Concernant la Place Nervienne, je voudrais revenir un peu sur ce dossier, parce que, actuellement, si des gens se garent Place Nervienne, c'est parce que c'est gratuit. Ici, on va créer un parking, on ne sait toujours pas s'il sera gratuit ou payant. La place qui est au-dessus risque d'être un peu dénaturée, on ne sait pas si ça va être donné à une société privée ou non. On imagine que si c'est à une société privée, elle voudra le rentabiliser à fond et que donc il n'y aura plus de possibilités d'avoir des événements en-dessous. Nous, nous sommes vraiment demandeurs que sur le dessus de la Place Nervienne on laisse une série de parkings gratuits notamment pour les riverains. Il n'y a pas de raison que les riverains qui habitent là se mettent à payer le parking. Qu'il y ait une autre partie en surface qui reste un espace partagé et puis surtout que l'on crée un parking uniquement s'il y a des besoins. Or, là, on n'a toujours pas l'étude des besoins et on va faire une étude de faisabilité. Il me semble qu'on attend les résultats de l'étude des besoins, et si besoins il y a, alors on fait l'étude de faisabilité. Ça me paraît être un ordre plutôt logique. Par ailleurs – et ça on peut le faire dès maintenant – si on veut inciter les gens à se garer un peu plus loin du Centre-ville que dans le Centre-ville, il faut qu'il y ait des fléchages ! Là, ce n'est pas non plus un montant. Les 80.000 euros qu'on va investir pour l'étude de faisabilité du Square Roosevelt, si on pouvait les placer sur le fléchage depuis la Place Nervienne, on pourrait commencer dès maintenant parce qu'une fois que les gens seront garés Place

Nervienne, ils ne sauront pas où se trouve le Centre-ville, ils sont un peu déboussolés. Donc, je pense qu'il faut d'abord permettre à un maximum de gens d'utiliser ce parking et d'y aller. Voilà trois questions. Un, avis défavorable alors qu'on a modifié le budget le mois passé, qu'est-ce qui se passe ? En quoi y a-t-il une urgence à faire ce point aujourd'hui et comment ça se fait qu'on ne le savait pas le mois passé ? Deux, où on en est pour les deux études, l'étude juridique à 19.000 euros pour la maternité commerciale et l'étude de besoins en matière de parking. Et enfin, est-ce que réellement vous comptez faire le parking au Square Roosevelt ? Est-ce qu'il y a vraiment une motivation de la part du Collège puisque, même si on peut avoir des subsides européens, on n'est pas obligé de le faire. Et sinon, pourquoi faire une étude de faisabilité ? Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : D'autres souhaitent prendre la parole ? Ecoutez, pour qu'on tente de se comprendre. Ce sont des projets qui ont été retenus dans le cadre du FEDER. Nonante pourcents des dépenses sont prises en compte par l'Union Européenne, Région Wallonne et les 10%, la somme sera prévue par une modification budgétaire au budget. L'avis défavorable du Directeur Financier, c'est que lui aurait préféré que la modification budgétaire se passe avant que l'on ne prévoit le vote au Conseil Communal. Deux, vous posiez toute une série de questions sur la faisabilité de ceci ou de cela. C'est justement la raison pour laquelle les responsables des dossiers FEDER voulaient avancer en faisant en sorte qu'il y ait une étude de faisabilité qui allie à la fois la faisabilité technique et les besoins réels. Pour le parking Square Roosevelt, pourquoi sonde-t-on le Square Roosevelt ? Parce que nous estimons que dans le Centre-ville, plus on est proche, je dirais, de Sainte-Waudru et de l'Hôtel de Ville, plus les gens sont satisfaits. Et donc on voulait vraiment être certains qu'en-dessous de Sainte-Waudru sur le Square Roosevelt, est-ce qu'on pouvait réellement faire un parking ou vraiment c'était exclu définitivement ? Si on pouvait faire un parking souterrain au Square Roosevelt, ce serait très proche de la Grand Place et au pied même de Sainte-Waudru, pourquoi pas ! Pour la Place Nervienne, là aussi l'étude va nous indiquer ce que nous pouvons faire mais je pense qu'on a un vrai besoin de places de parking, à la fois des parkings souterrains et des parkings en surface. Donc notre objectif était d'améliorer la surface sur le plan paysager mais de permettre quand même le parking des voitures, tant ce parking est utilisé notamment par les gens qui travaillent dans ce quartier, il y a les écoles, il y a l'Administration Communale et j'en passe. Autre élément – et là je vous donne entièrement raison – c'est le fléchage. Nous allons en reparler avec la Directrice faisant fonction actuellement, je crois que vous avez raison, moi-même ne suis pas heureux. On a besoin d'un fléchage clair et simple et on n'a pas besoin d'éléments sophistiqués, on n'a pas besoin d'aller

dépenser des sous avec des designers, il suffit de mettre des panneaux directionnels avec « P » pour parking, un accent circonflexe pour montrer que c'est un parking couvert ou sans pour montrer que c'est un parking en plein air. Voilà, je suis prêt à reporter d'un mois mais est-ce que ça va changer fondamentalement la donne ? Nous pensions, et le service qui gère le FEDER pensait pouvoir avancer l'ensemble des études en même temps. Et puis à un moment donné faire une hiérarchie des priorités. Si on fait une hiérarchie des priorités maintenant, on risque pour les points qui sont les moins bien placés dans la hiérarchie, de ne pas avoir de connaissance par des études et que ça puisse aller bien au-delà de 2019, 2020 et peut-être hors programmation de l'Union Européenne. Voilà un peu la raison pour laquelle on propose d'avancer sur l'ensemble des dossiers. Mais je comprends votre insatisfaction mais je vous explique la raison pour laquelle nous voudrions pouvoir avancer. Je vous en prie.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Et donc, on ne demande pas le report du point, on va s'abstenir. Il y a une volonté du nouveau Collège de faire les deux parkings. Donc, le parking du Square Roosevelt et le parking Place Nervienne, donc, d'augmenter la capacité de parkings entre 500 et 600 places. C'est ça la volonté du Collège ? Et deux, oui, au fléchage mais il y a aussi la sécurisation évidemment du parcours depuis la Place Nervienne notamment le soir. Je pense que dans le cadre du « plan lumière » ou avec la Police, de pouvoir remettre des éclairages à certains endroits, que ça favorise la sécurisation. Donc, on va s'abstenir mais j'aimerais bien savoir si la volonté du Collège est bien de faire les deux parkings, Square Roosevelt et Place Nervienne, de créer entre 500 et 600 nouvelles places ou bien si c'est en fonction des deux études de faisabilité, de choisir un des deux parkings ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : C'est votre deuxième approche qui est la bonne. C'est soit Square Roosevelt, soit à la Place Nervienne. Et c'est clair que si on pouvait avoir des résultats positifs au Square Roosevelt, ce serait beaucoup plus proche du Centre-ville, mais il faut passer par ces études et par ce sondage. Mais j'ai pris acte que vous vous absteniez.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

25 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, ANDRE, BERNARD, Mmes DEFRISE, MEUNIER, M. DI RUPO

5 ABSTENTION : Mme DE JAER, M. JOOS, Mme MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE

ADOPTE – 18<sup>e</sup> annexe

7<sup>e</sup> objet : Tutelle du CPAS. Modification des codes des BMB, MRS, Cuisine centrale et ACASA. Approbation. GRH 4399

ADOPTE à l'unanimité – 19<sup>e</sup> annexe

7<sup>e</sup> Objet bis : Proposition de motion au Conseil communal en vue de demander le retrait ou la compensation de la taxe kilométrique pour les communes et les intercommunales. Point inscrit à la demande de M. le Conseiller communal MR Georges-Louis BOUCHEZ.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Donc, il y a une proposition de motion qui avait été introduite par Monsieur BOUCHEZ. Il y a des amendements. Est-ce que vous pouvez présenter vos amendements ?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je pense vraiment que dans un esprit d'apaisement, est-ce qu'on ne pourrait pas voter le report de ce point, s'il vous plaît ? Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, bien sûr. On le reporte. Je ne sais pas si on est conscients de la volonté d'apaisement, mais quand même je vous écoute et on le reporte.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Je pense qu'on essaiera d'agir... on joue un peu les arbitres finalement, mais je pense qu'on essaie d'agir de manière équitable de part et d'autre.

REMIS

8<sup>e</sup> objet : Inventaire des logements publics en Wallonie. Cellule logement  
RF/CL/AA/MB/07/16

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, Madame DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : C'est très intéressant donc je voudrais savoir si on pouvait le recevoir par mail parce que c'est intéressant d'avoir ce recensement. Par ailleurs, je me pose une question quant aux logements, il me semble qu'il y avait une volonté que l'on partage évidemment que l'ensemble des logements qui appartiennent à la Régie Foncière ou au CPAS soient pris en gestion par l'Agence Immobilière Sociale, c'est une volonté que l'on partage puisqu'ils permettent d'avoir des critères clairs d'attribution. Or, quand je vois la liste, il y a quand même une série de logements de la Régie et un peu moins du CPAS mais quand même quelques uns dont la gestion n'est pas confiée à l'Agence Immobilière Sociale et donc, je voudrais savoir si c'était en cours ou bien si on allait garder une série de logements à la

Régie, parce que c'est vraiment bien fait avec ces colonnes, je pense qu'il faut vraiment aller vers une harmonisation des critères d'attribution des logements publics et donc il faut que l'ensemble du parc locatif montois soit géré soit par l' AIS, soit par Toit & Moi évidemment.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ok, avec votre autorisation je vais demander à Monsieur l'Echevin DARVILLE de bien vouloir vous répondre, comme ça il le fera avec plus de précision. Je vous en prie, Monsieur l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin : La Régie Foncière a, dans sa grande générosité, accepté de mettre un certain nombre de logements moyens à la disposition de l' AIS et nous avons fait nos calculs puisque l' AIS doit payer les revenus locatifs à la Régie Foncière et ils retiennent au passage 15 % pour les frais de gestion. Nous avons fait aujourd'hui un peu le calcul pour savoir ce que cela coûtait par rapport aux mêmes logements, aux mêmes appartements que nous mettons en type de location moyen. Aujourd'hui, il y a un manque à gagner de 20.000 euros par mois au sein de la Régie Foncière. Donc, si nous devons mettre tous les logements que nous avons à la Régie Foncière en gestion à l' AIS, il y aurait vraiment une grosse difficulté financière. J'ai le tableau, j'ai fait le calcul, je peux vous transmettre pour information, pour un même appartement, le prix moyen que perçoit l' AIS, en fonction des critères - l' AIS ne fait qu'appliquer la réglementation wallonne – mais je peux vous montrer un appartement deux chambres, la moyenne de location de l' AIS et la moyenne, le prix que nous, nous les louons, vous allez voir que la différence est énorme. Donc, voilà le pourquoi.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Je veux bien voir ces chiffres, mais je pense que l'objectif de l'Agence Immobilière Sociale c'est de s'adresser à un public plutôt précarisé et d'aider les personnes à Mons à trouver un logement et je pense que c'est une politique qui me semblait être partagée par le Collège. Donc, se dire qu'on ne va pas confier des logements à l' AIS parce qu'on peut gagner plus d'argent en les confiant à des moyens revenus, ça me semble un peu particulier quand on sait les files d'attente et les difficultés que rencontrent les personnes précarisées pour avoir un logement à Toit & Moi ou à l' AIS. Mais voilà, je vais quand même voter le point puisqu'il ne s'agit pas de savoir ça, c'est une question annexe et je veux bien le tableau. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mais je pense que, une fois que le tableau vous sera remis, s'il y avait des commentaires à effectuer, que vous pourriez les faire d'une manière ou d'une autre. Donc, si je comprends bien, pour le point 8, ECOLO c'est non ?

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : On est d'accord avec la liste, on imagine que les services n'ont pas caché des logements quelque part, donc, il n'y a pas de souci.



M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : C'est oui alors. Tous les groupes c'est oui, on peut considérer que c'est approuvé.

ADOPTE à l'unanimité – 20<sup>e</sup> annexe

9<sup>e</sup> objet : Quartier Fariaux – ZACC 25. Création de voiries (piétonne, cyclo-piétonne et routière) et reprise par la Ville. **SOUS RESERVE** Gestion Territ.et Économique

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, Monsieur HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Ici, on reprend les deux points qui ont attiré l'attention de la CCAT, on en avait discuté. Simplement attirer l'attention du Collège sur les questions de mobilité et d'accessibilité. En effet, comme vous le savez par la rue Valenciennoise, quand il y a des écoles, l'accès vers Ambroise Paré est déjà assez, je dirais « lent », à certaines heures de la journée. Ici, donc, tant par la rue Fariaux que par la rue Valenciennoise, ce projet peut entraîner encore des ralentissements au niveau de l'accessibilité d'Ambroise Paré. Et le deuxième aspect, on avait déjà discuté, mais je le dis bien, c'est vrai qu'il y a un double réseau d'égouttage pour le projet de ZACC 25 et on s'en réjouit, maintenant l'aspect hydrologique, l'importance de la zone au niveau hydrologique doit être analysé avec précautions et nous attirons l'attention du Collège sur cet aspect. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Madame MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Alors, effectivement, je pense que nous avons plus ou moins les mêmes constats si ce n'est que je suis un peu plus alarmée que mon collègue, par rapport à tout ce qui concerne l'hydrologie. On peut lire dans le dossier que le bassin d'orage a été calibré sur base de récurrences de plus de 30 ans. Je pense que les événements récents montrent que pour le moment, on se retrouve avec des récurrences de puits de 100 ans. Les dérèglements climatiques vont faire se multiplier ce type d'événements. Une calibration de ce type de bassins d'orage sur une récurrence de plus de 30 ans, pour nous ce n'est pas suffisant. On ne peut pas risquer que les riverains actuels et que les futurs habitants soient pénalisés par ces approximations qui ne tiennent pas compte de ce facteur-là. Alors, par rapport à la mobilité, le moment où a été fait également le RUE ne tient pas compte du changement au niveau de la sortie du ring. Donc, au moment où l'étude a été faite, il n'y avait pas encore cette nouvelle sortie du ring à hauteur d'Ambroise Paré. Depuis lors, l'engorgement au niveau de la rue Valenciennoise, du quartier Fariaux et de l'allée latérale du boulevard, est quotidien. Il faut absolument qu'on réévalue cet élément par rapport à cette sortie. Par rapport également à la mobilité douce, nous avons à plusieurs reprises demandé

qu'il y ait des connexions de mobilité douce vers la chaussée du Roelx, par exemple, via la rue de Strasbourg ou le clos Fernand Debouck. Ce n'est pas mis. Pour moi, c'est une aberration de créer un nouveau quartier à vocation d'éco-quartier, etc., sans prévoir cette nouvelle connexion de mobilité. Enfin, par rapport à la gestion des espaces naturels, on avait, avec le même type de promoteurs, vu qu'il y avait eu des conventions pour la gestion de ces espaces naturels-là pour un projet qui a déjà été mis en œuvre, Chemin du Versant. Est-ce que la gestion de ce nouveau projet va être réalisée de la même manière ou est-ce qu'on va un petit peu mieux suivre aussi en tant que suivi urbanistique pour que cette gestion de la biodiversité se fasse mieux ? Parce que le Chemin du Versant, je pense qu'il pourra faire l'objet d'une interpellation mais je pense que ça n'a pas été mis en œuvre comme ça avait été prévu dans le projet de départ. Et dernière chose, par rapport au stationnement dans le quartier, je crains que les problèmes qui sont déjà là pour le moment, ne vont faire que s'accroître. Est-ce qu'il ne faudrait pas éventuellement prévoir des cartes riverains au niveau de la rue Fariaux et de la rue Valenciennaise ? Prévoir éventuellement devant les Ursulines des stationnements avec disques de stationnement ? Enfin, je pense qu'il y a moyen de faire des petites choses pour que cette densification au niveau de ce quartier-là ne soit pas vraiment subie comme une punition pour les riverains actuels. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci à vous. Y a-t-il d'autres interventions ? Je vous en prie.

M. Frédéric HAMBYE, Conseiller : Merci Monsieur le Bourgmestre. Juste pour compléter ce que disait ma collègue, effectivement, quelque chose par rapport au problème de parking récurrent qu'ont les habitants du quartier pour garer simplement leur propre véhicule. Autour du parking d'Ambroise Paré, il y a toute une série de parkings qui sont réservés – sauf erreur de ma part – pour la Province. Ces parkings sont endémiquement vides. Les raisons, on peut en parler. Ce n'est peut-être pas l'objet ici, mais l'image que ça donne par rapport à des gens dont le quartier est embouteillé tous les matins et tous les soirs en période scolaire et qui ne trouvent pas d'endroit pour se parquer eux-mêmes, ça provoque un peu un sentiment mitigé, si vous voyez ce que je veux dire. Et donc, la question, est-ce qu'il n'y aurait pas moyen, dans le cadre de la réflexion autour de ce quartier, de faire en sorte qu'on constate que ces places ne sont pas occupées par les personnes à qui elles sont destinées et qu'on attribue tout ou partie de ces places à des gens qui simplement cherchent à garer leur voiture pas très loin de chez eux en soirée. Une dernière chose aussi par rapport à ça, le matin les gens prennent l'habitude de faire la file, s'arrêter devant les Ursulines et puis ils continuent, ça frise le ridicule. Est-ce qu'il n'y aurait pas moyen aussi de prendre une partie de ces parkings, d'y

faire une zone de stationnement et de demi-tour pour les gens qui pourraient amener leurs enfants là et grâce à des agents de la Ville, organiser un rang peut-être en collaboration avec les Ursulines, qui amèneraient les enfants jusqu'à l'entrée des Ursulines. Ce serait simple, ce serait évidemment beaucoup plus écologique, ils marcheraient un petit peu et on éviterait cet espèce de bouchon tous les matins qui n'a vraiment ni queue ni tête. Donc, je pense que ce serait quelque chose qui ne coûte pas cher et qui donnerait une bonne image de ce que la Ville peut faire pour collaborer avec les acteurs de l'enseignement sur le territoire. Merci beaucoup.

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : Monsieur l'Echevin.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Merci, Monsieur le Bourgmestre. Je remercie les trois membres du Conseil qui nous interrogent sur ce dossier, qui est un dossier important, qui aboutit tout doucement après plus de cinq années de procédure et qui vise à urbaniser cet espace de la première couronne situé entre le CHU Ambroise Paré et le cimetière de Mons. Alors, effectivement, les problèmes que vous soulevez sont des problèmes légitimes qui ont fait l'objet de nombreuses études depuis déjà pas mal d'années et plus que d'études, de réalisations concrètes. La philosophie qui a été suivie par le Collège Communal est de prendre en compte la situation de fait existante qui est problématique à bien des égards, surtout sur le plan de la mobilité, puisque, je le dirai dans un instant, sur le plan de l'égouttage et chacun le sait ici autour de la table, des travaux substantiels ont été réalisés depuis maintenant 2012, notamment au niveau du Trouillon Voûté. Donc, le projet, tel qu'il a été réfléchi et aménagé, à la fois avec les services de l'Administration Communale, de l'Administration Wallonne et le demandeur, vise à la fois à urbaniser le site de manière la plus adéquate possible mais aussi de répondre aux problématiques qui se posent actuellement. Pour répondre à vos questions de manière très pratico-pratique, Monsieur HAMBAYE, vous évoquiez la circulation à la rue Valenciennoise et les difficultés de circulation au niveau des Ursulines. Les pistes qui sont envisagées au stade actuel, par rapport aux Ursulines, est de continuer à pouvoir utiliser l'accès qui est situé à l'arrière, au niveau du Tennis, mais uniquement comme « dépose-minute » pour l'école et non comme voirie, je dirais, de circulation de transit, puisque cela n'est pas possible, à la fois pour des raisons de subsides et d'autorisation donnée par les gestionnaires du club de football ainsi que, à terme, par une éventuelle extension qui pourrait être effectuée au niveau du stade. Par ailleurs, complétant ce que j'indiquais tout à l'heure pour essayer de tenter d'apporter des solutions aux problèmes de mobilité qui se posent actuellement dans le quartier, non seulement en termes de flux de circulation mais aussi de stationnement – ça a été évoqué également par les membres du Groupe Ecolo – il y a, vous n'avez pas manqué de le noter dans le dossier, au-delà des nombreux emplacements de

parking qui sont prévus à titre privatif, à la fois en sous-sol et en espace public, il y a également un parking de nature publique, trois poches qui seront prévues à la lisière de la Rue Fariau et qui totalisent 101 emplacements de parking. Je rejoins un peu ce qui a été dit, je pense par Madame DE JAER ou par Madame MARNEFFE, disant « Est-ce qu'on ne pourrait pas mettre des disques ? Est-ce qu'on ne pourrait pas trouver des solutions ? » Tout cela n'est évidemment pas arrêté aujourd'hui puisqu'on en est à ce stade à une modification de voirie. Mais il est clair que dans l'optique qui est suivie dans le dossier, le Collège sera amené à un moment donné à statuer sur le mode de gestion de ces espaces de parking, l'objectif étant bien entendu que cette poche complémentaire d'une centaine d'emplacements puisse apporter des solutions par rapport à la situation chaotique que l'on connaît aujourd'hui, sachant que, par ailleurs, des places de parking privées sont prévues sur le site lui-même pour les futurs habitants qui ne manqueront pas de s'y installer. Madame MARNEFFE évoquait également la sortie du ring, ça je pense que le Bourgmestre a déjà eu l'occasion de vous répondre sur le sujet, il a rencontré avec différents services les responsables du SPW pour trouver une solution complémentaire à cette sortie qui a été aménagée, il pourra certainement compléter mieux que moi sur le sujet. Sachez également qu'une étude de mobilité complète a été réalisée et figure dans le dossier, qu'elle conclut au caractère tout à fait acceptable du charroi complémentaire qui sera généré par ce quartier dans son urbanisation progressive moyennant les différentes dispositions qui ont été envisagées en termes de stationnement et d'aménagement des voiries avec un pic de circulation qui est estimé à 253 véhicules par heure à diviser sur deux voiries dans les heures de pointe, ce qui a été jugé acceptable par le bureau d'études. Pour en venir aux questions relatives à l'hydrologie qui ont été soulevées par Madame MARNEFFE, ce sont des questions évidemment très importantes. Vous avez raison, Madame MARNEFFE, ces dernières années, il y a eu de nombreux problèmes dans le quartier, j'étais d'ailleurs bien placé pour le savoir en tant que responsable de l'hôpital, ces problèmes ont heureusement été pris à bras le corps par les pouvoirs publics, par la Ville de Mons avec l'aide de l'IDEA notamment dans le cadre des travaux importants qui ont été réalisés au niveau du Trouillon Voûté. Cette extension de capacité d'égouttage très substantielle qui est réalisée en bordure du Boulevard Kennedy, vient s'ajouter à de nouvelles canalisations qui vont être créées sur le site, qui elles-mêmes viennent s'ajouter au bassin d'orage que vous avez évoqué tout à l'heure. Ce qui signifie que, de par l'analyse qui a été faite à la fois par les services et les bureaux d'études, la situation actuelle devrait s'en trouver améliorée demain même avec l'urbanisation telle qu'elle est envisagée dans le cadre du permis d'urbanisation de cette ZACC. Vous évoquiez également la mobilité douce, c'est vrai

qu'il n'y a pas d'accès prévu avec la rue de Strasbourg directement mais il y a une piste cyclable qui va être réalisée prioritairement dans le cadre de la phase des travaux n°1 et qui permettra un accès au Chemin de la Procession. Donc, vous le savez, le site ne pourra d'ailleurs pas être traversé de part en part par les véhicules mais sera réservé de manière exclusive pour cette traversée au mode de circulation doux, que ce soit le vélo ou que ce soit, bien entendu, la circulation piétonne. Donc, d'une manière générale, je dirais que je pense que c'est un beau projet d'urbanisation avec une densité d'urbanisation qui est dans la moyenne wallonne de l'ordre de 58,5 logements à l'hectare. On est ici à la phase 1 avec une arborisation, avec un plan d'eau, avec des équipements complémentaires qui sont offerts. On est ici en première couronne à proximité de services publics, des transports en commun avec la desserte du Boulevard Kennedy et donc il y a, je pense, en termes d'aménagement du territoire, une logique à urbaniser prioritairement cet espace. J'en termine simplement avec la question de Monsieur HAMBYE Frédéric, relative au parking de la Province de Hainaut au niveau du parking de l'hôpital et de ses abords directs. Madame KAPOMPOLE pourrait y répondre mieux que moi, mais c'est un problème que nous connaissons historiquement puisqu'il date de la fin des années 90 où une convention avait été passée entre la Province de Hainaut et l'hôpital lui-même dans le cadre d'un échange de terrains. C'est vrai que ces parkings ont été insuffisamment utilisés et je pense, Madame KAPOMPOLE pourra là aussi en dire plus, que des discussions ont eu lieu entre les responsables de l'hôpital et la Province pour récupérer une partie de la capacité de ces parkings constatant ce que vous avez vous-même dit, à savoir leur sous-utilisation, ce qui pose un problème d'image compte tenu de la situation du quartier. Voilà de manière synthétique, je dirais, le résumé de ce projet qui porte tout de même sur la création de 234 appartements en lisière de ville. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci infiniment. Est-ce que vous souhaitez indiquer quelque chose ?

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Je pense que globalement, par rapport aux lacunes du projet en termes de connexions cyclables globales, par rapport à nos inquiétudes qui ne sont quand même pas apaisées par rapport à l'hydrologie, je pense qu'on va quand même s'abstenir par rapport à ce projet.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ok.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

25 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, ANDRE, BERNARD, Mmes DEFRISE, MEUNIER, M. DI RUPO

5 ABSTENTION : Mme DE JAER, M. JOOS, Mme MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE

ADOPTE – 21<sup>e</sup> annexe

10<sup>e</sup> objet : Transfert du domaine privé vers le domaine public du terrain sis à Obourg, Taille Remonfosse, cadastré section A n° 291Y2 d'une contenance totale de 1ha 59a 76ca. Cellule Patrimoine RF/NS

ADOPTE à l'unanimité – 22<sup>e</sup> annexe

11<sup>e</sup> objet : Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur les parcelles sises à Mons, rue des Trois Boudins, rue des Passages et rue des Arbalestriers, cadastrées section G, numéro partie des numéros 59/c/2, 59/D/2, 59/E/2, 59/G/2, 59/F/2 et 632/S d'une superficie totale de 74 a 34 ca (44<sup>e</sup>me série). Cellule Patrimoine RF/NS

ADOPTE à l'unanimité – 23<sup>e</sup> annexe

Sortie de M. JOOS = 29 présents

12<sup>e</sup> objet : Mise en vente du bien (immeuble à appartements + commerce) sis à Mons, Place du Marché aux Herbes, n°s 13/14, cadastré 1<sup>ère</sup> Division, section H, n° 177A (89ca). Cellule Patrimoine RF/NS

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui, je vous en prie, Madame.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Il s'agit de la vente par la Régie Foncière d'un bâtiment qui est situé sur le Marché aux Herbes, on va voter contre puisqu'on a dit, à plusieurs reprises, que nous sommes pour la reprise en main par la Ville des biens fonciers situés dans le Centre-ville et on pensait que c'était partagé par la majorité puisque il y a le projet de maternité commerciale qui doit s'implanter dans le haut de la Ville, donc je ne sais pas mais peut être que M. DARVILLE compte revendre le bâtiment à M. MARTIN dans le cadre de la maternité commerciale mais en tout cas, nous, nous ne voyons pas pourquoi un bâtiment qui est situé vraiment dans le cœur de ville, donc dans lequel la Ville, enfin, la Régie Foncière pourrait décider de créer du commerce même si ce ne serait pas dans le cadre des subsides européens. Pourquoi ce bâtiment est vendu, c'est un peu la même chose, on y

reviendra au moment des interpellations sur le Square Jacob. On va donc voter contre le fait de vendre un bien situé en plein Centre-ville. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : D'autres interventions ? Monsieur l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Oui, avec la maternité commerciale, nous nous concentrons essentiellement sur le piétonnier, dans cet axe. Et rien que dans le piétonnier, on n'ira pas bien loin avec l'argent que nous avons. Quand on voit les prix demandés par les vendeurs, c'est assez hallucinant.

Le bâtiment du Marché aux Herbes, avait été acheté pour faire la vitrine du Centre de Design, malheureusement, le projet a avorté puisque le fonctionnaire délégué n'a jamais voulu donner le permis d'urbanisme donc, le bâtiment n'entre pas dans le cadre de la maternité commerciale. Les travaux, nous pourrions effectivement avec les budgets de la Régie Foncière rénover le bâtiment et le remettre en location. Malheureusement, les budgets qui ont été votés ne me laissent pas cette opportunité pour le moment.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, bon

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : on va voter contre, M. le Bourgmestre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

26 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, ANDRE, BERNARD, Mmes DEFRISE, MEUNIER, MM. BEUGNIES, DI RUPO

3 NON : Mmes DE JAER, MARNEFFE, M. Fr. HAMBYE

ADOPTE – 24<sup>e</sup> annexe

Entrée de M. JOOS = 30 présents

13<sup>e</sup> objet : Jemappes, rue Leman, 41 – acceptation de l'offre pour l'appartement du 1<sup>er</sup> étage. Cellule foncière RF/SA

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui, je vous en prie Monsieur BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Nous, on ne va pas voter ce point, parce que quand on fait le total finalement des ventes de cet immeuble, on arrive à une perte de 24.000 euros, ce n'est quand même pas rien, par rapport à l'estimation notariale, et on ne voit pas où est l'urgence de

vendre ce bâtiment et est-ce que l'urgence justifie ces 24.000 euros de perte. On ne trouve pas que ça se justifie. Donc on ne va pas voter ce point. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Monsieur l'Echevin, vous pouvez rajouter quelque chose ?

M. Marc DARVILLE, Echevin : Oui. Donc, cela fait trois ans et demi que ce bâtiment est en vente. C'est la seule offre que nous avons obtenue jusque maintenant. Maintenant, on peut tenir un bâtiment vide pendant des années mais il va se dégrader et les valeurs vont encore diminuer. Donc, le Collège a estimé que l'offre était suffisante. Alors quand vous dites l'estimation d'un notaire mais vous l'avez dit vous-même, une estimation n'est jamais qu'une estimation et n'est pas une juste valeur.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vote c'est pour un appartement à la Rue Leman

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

29 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, ANDRE, BERNARD, Mmes DEFRISE, MEUNIER, MARNEFFE, MM. Fr. HAMBYE, DI RUPO

1 NON : M. BEUGNIES

ADOPTE – 25<sup>e</sup> annexe

14<sup>e</sup> objet : Vente à Ghlin, rue du Temple d'une bande de terrain (usucapion). Cellule foncière RF/SA

ADOPTE à l'unanimité – 26<sup>e</sup> annexe

15<sup>e</sup> objet : Parc du Bois de Mons – 2<sup>e</sup> convention de mise à disposition pour le préfabriqué de l'école. Cellule foncière RF/SA

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui, Madame DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Je profite que le point sur l'école du Bois de Mons soit dans l'ordre du jour pour un peu interroger sur ce qui se passe. Je pense que je ne prendrai pas par surprise d'autant qu'il y avait, je pense, une interpellation qui était prévue. Donc, j'aurais voulu un peu savoir où on en était, notamment, suite à l'action symbolique des parents d'élèves sur le fait que les classes étaient trop petites et aussi sur le fait qu'il manquait un enseignant puisque on n'aurait qu'un mi-temps supplémentaire donc, impossible de dédoubler les classes et donc j'aurais aimé un peu savoir finalement comment cela allait



s'organiser avec ce mi-temps supplémentaire, quelles étaient les demandes faites. J'imagine que la réponse est là. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Donc, vous avez fait cela en lieu et place de l'interpellation. C'est cela ?

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère communale : C'est ça. Enfin ce n'est pas cela mais je pense que cela ne sert à rien de faire une interpellation lorsque le point est à l'ordre du jour et que l'on n'a que 10 minutes pour toutes ces interpellations.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Il n'y a pas la moindre critique dans mon propos, c'est juste pour que dans l'esprit ce soit très clair. Madame l'Echevine, s'il vous plait.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Alors, je vais aller droit au but pour ne pas faire une réponse ...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Monsieur ANDRE, excusez-moi

M. Yves ANDRE, Conseiller : Moi, je tiens à me réjouir de l'issue favorable, je ne veux pas couper la parole à l'Echevine, mais je tiens à me réjouir de l'issue favorable pour ce dossier-là au niveau technique, elle l'expliquera mieux que moi, mais c'est un dossier sur lequel on était déjà intervenu en commission lorsque nous étions toujours dans l'opposition et pour lequel on trouve une solution favorable que ce soit au niveau des bâtiments ou que ce soit au niveau du personnel. Voilà, je tiens à féliciter le travail que l'on a pu réaliser en commission dans un endroit où il n'y a pas nécessairement la presse et où les choses peuvent aussi se décanter positivement. Ici non plus, mais bon.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Madame l'Echevine

Mme Catherine HOUDART, Echevine : C'est dommage, ils ne vont pas entendre la réponse, ils sont déplacés au Parc du Bois de Mons. Ils allaient entendre une réponse positive et ils ne l'entendront pas. Enfin, voilà, simplement pour signaler pour faire bref que toutes les classes seront bien dédoublées à la rentrée scolaire puisque nous avons bien évidemment ré-analysé la situation et que sur base des chiffres du 15 janvier, il y a un capital périodes qui était destiné à l'école du Bois de Mons qui était de 5 emplois et 6 périodes. Le PO avait déjà ajouté 6 périodes plus 2 périodes de gymnastique. Nous avons fait des glissements de périodes d'implantation scolaire et donc les classes seront bien entièrement dédoublées pour l'année scolaire prochaine et, comme on vient de l'indiquer, le préfabriqué sera en fait placé à partir du 18 juillet prochain, des travaux d'installation ont commencé cette semaine, travaux évidemment de placement de plots en béton, etc... évidemment, pour la stabilité du bâtiment et l'implantation et toutes les classes seront bien dédoublées. Voilà ceci est vraiment brièvement ce que je pouvais vous dire. Merci beaucoup.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Alors est-ce que je peux considérer qu'Ecolo c'est oui.

ADOPTE à l'unanimité – 27<sup>e</sup> annexe

16<sup>e</sup> objet : Servitudes d'aspect architectural – partie 1 – rue de la Clef, Grand Place, rue de la Coupe, Place du Marché aux herbes, rue de la Chaussée, rue Chisaire, Place Léopold. Cellule foncière RF/SA

ADOPTE à l'unanimité – 28<sup>e</sup> annexe

17<sup>e</sup> objet : Servitudes d'aspect architectural – partie 2 – rue de la Clef, rue de la Coupe, Place du Marché aux herbes, rue Chisaire, Place Léopold, rue Léopold II. Cellule foncière RF/SA

ADOPTE à l'unanimité – 29<sup>e</sup> annexe

18<sup>e</sup> objet : Mons, rue Peine Perdue, 4/3 – Acceptation d'une offre. Cellule foncière RF/MDB

ADOPTE à l'unanimité – 30<sup>e</sup> annexe

19<sup>e</sup> objet : RCA. Approbation des comptes et bilan 2015, du rapport d'activité 2015 et du plan d'entreprise 2016. Décharge aux administrateurs. Régie foncière RCA

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je vous en prie Monsieur BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller communal : abstention

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vote... Tu veux dire quelque chose ? Je t'en prie.

M. Marc DARVILLE, Echevin : J'aimerais quand même signaler que les comptes sont en boni de 374.000 euros. Cela n'était plus arrivé depuis longtemps à la RCA et nous avons un rapport du reviseur d'entreprises sans aucune réserve. Donc je me félicite du travail des équipes, du travail qui a été réalisé.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Alors je vais reprendre depuis le début.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

26 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, JOOS, ANTONINI, ANDRE, BERNARD, Mmes DEFRISE, MEUNIER, M. DI RUPO

4 ABSTENTION : Mmes DE JAER, MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE

ADOPTE – 31<sup>e</sup> annexe

20° objet : Ancien presbytère de Mesvin - Réhabilitation. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché (procédure négociée directe avec publicité).  
Marchés Publics 2016/RF/Presb Mesvin/ER

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui Madame.

Mme Catherine MARNEFFE Conseillère : Il s'agit surtout de la réhabilitation d'un local qui est utilisé actuellement par l'ASBL « L'Amusette », si je ne m'abuse. Et donc, il y a une rénovation. Donc mes remarques vont aller dans deux sens. D'abord, il est marqué dans le dossier que l'objectif c'est d'être occupé par des ASBL. Là, à nouveau comme dans d'autres dossiers, on regrette de ne pas avoir de vision claire de ce qu'on va y faire. Donc finalement, on a quand même 188.000 euros qui vont être investis là bas, sans subside, sauf, si je n'ai pas bien lu. Mais, sans vraiment avoir déjà une vision de ce qui va s'y faire. Donc, ça, c'est pour l'aspect opportunité. Maintenant, pour l'aspect global de rénovation, on se réjouit là qu'il y ait quand même des matériaux naturels qui soient prévus dans le cahier des charges, de mettre de la cellulose, par contre, au niveau des murs, c'est du polyuréthane, soit, néanmoins, on regrette à nouveau, que l'on n'arrive pas à aller plus loin dans les critères d'isolation et de rénovation de ce type de bâtiment. Voilà je voudrais avoir des réponses principalement sur les objectifs de la rénovation de ce bâtiment. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Monsieur l'Echevin

M. Marc DARVILLE, Echevin : Contrairement à ce que vous avez dit, ce n'est pas l'Amusette qui occupe cette partie du bâtiment, il n'y a plus personne qui l'occupe, c'était vide depuis quelques années et nous avons aujourd'hui, actuellement des demandes citoyennes, d'associations, que nous avons mises d'une manière précaire dans l'atelier, l'ancien atelier communal à Nimy, en attendant de pouvoir réhabiliter ce bâtiment, qui entre parenthèses est invendable parce qu'il est imbriqué dans l'autre partie du bâtiment à l'avant. Donc, il y a déjà une affectation potentielle pour des associations, je pense à une association qui fait des miniatures de petits trains, une association qui est à Nimy qui fait des collections de radios et il y a une troisième association, je crois que c'est de marionnettes, comme ça de mémoire. Les locaux vont être occupés par des associations qui ont des espaces aujourd'hui à titre précaire. Nous avons essayé de faire une rénovation la plus saine et la plus soft possible et malgré cela, vous voyez que le montant, est élevé.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : et bien, oui

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : D'abord, est-ce que ces associations ont été consultées par rapport aux besoins de rénovation, de savoir ce qu'ils ont besoin comme type

de local et par ailleurs est-ce que vous avez défini des critères pour l'attribution des locaux à ces ASBL ?

M. Marc DARVILLE, Echevin : Donc, oui, elles ont toutes été visiter les locaux et elles sont toutes enchantées de pouvoir bénéficier de ces locaux. Alors les critères c'est difficile de définir des critères parce qu'il n'y a pas deux associations qui se ressemblent et il n'y a pas deux associations qui ont les mêmes besoins. Donc, c'est un peu à la demande et nous proposons, ce n'est pas moi qui décide tout seul, c'est le service qui fait une proposition au Collège et c'est le Collège qui décide.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : moyennant ces explications. Quel est le vote ?

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

27 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, JOOS, ANTONINI, ANDRE, BERNARD, Mmes DEFRISE, MEUNIER, MM. BEUGNIES, DI RUPO

3 ABSTENTION : Mmes DE JAER, MARNEFFE, M. Fr. HAMBYE

ADOPTE – 32<sup>e</sup> annexe

21<sup>e</sup> objet : Rue de la Poterie, 17 – Reconditionnement de l'immeuble en local commercial et en deux logements. Approbation du projet. Marchés Publics 2014/RF/Poterie 17/LF

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui, je vous en prie, Monsieur BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Excusez-moi mais pour le 21, j'avais une question.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous vouliez évoquer le 21 ? Je vous en prie, pas de souci.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Si voulez, je me pose la question du reconditionnement de l'immeuble en local commercial. Donc, on a évoqué pendant ce Conseil, le fait que la maternité commerciale se concentrerait sur le piétonnier, est-ce que c'est un investissement judicieux d'aller reconditionner une partie d'immeuble en local commercial alors que la Rue de la Poterie, n'est pas l'artère la plus commerciale de la Ville, c'est le moins que l'on puisse dire. Est-ce qu'il n'y a pas moyen de la reconditionner en un logement supplémentaire confié à l'agence, à l' AIS, ce genre de chose. Je pense qu'il faut évidemment avoir une vision à 10 ans de la Ville où effectivement ces anciennes artères commerciales seraient repeuplées de

commerces mais pour le moment, c'est loin d'être le cas et un horizon de 10 – 15 ans, ça correspondra à un besoin de rénovation du local en question donc, on a le temps de voir venir.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Monsieur l'Echevin

M. Marc DARVILE, Echevin : Oui, je comprends votre interrogation et on peut effectivement faire un débat sur l'affectation ou pas de ce local commercial. Malheureusement, c'est un dossier qui a été commencé en 2003. C'est un dossier qui est subsidié et les procédures pour obtenir des subsides sont tellement longues que le dossier il aboutit aujourd'hui. Voilà et il va y avoir deux appartements aux étages et à l'époque, il avait été décidé de faire une surface commerciale au rez-de-chaussée pour rentabiliser quand même au maximum les investissements qui ont été réalisés. Aujourd'hui, si nous devons changer l'affectation de ce dossier, nous risquons encore de partir pour 10 ans. Et c'est dommage.

M. John BEUGNIES, Conseiller : OK, Merci pour cette explication, Monsieur l'Echevin mais sensu lato au sens large, est-ce que la dénomination « local commercial » ne pourrait pas recouvrir aussi une surface de bureaux et les aménagements, aller dans ce sens là pour qu'on puisse en faire quelque chose et que l'on se trouve pas avec une cellule vide au milieu du jeu de quilles.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : A cet égard, Monsieur l'Echevin, je pense que comme vous acquiescez par la tête, on pourrait demander au service de concevoir ce lieu appelé espace commercial comme un espace polyvalent, qui en effet pourrait nous permettre de le mettre en temps que bureau mais pas nécessairement en tant que commerce, je partage assez votre sentiment. On peut agir de la sorte ? Moyennant cette explication, on peut dire oui ? Tout le monde est d'accord ?

ADOPTE à l'unanimité – 33<sup>e</sup> annexe

22<sup>e</sup> objet : Mise en place de la gestion du Conseil communal du module iA.Délib-IMIO  
Cellule Informatique

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: oui Monsieur BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Merci Monsieur le Bourgmestre. Mais quand il y a du positif, il faut le dire aussi. Et moi, à titre personnel, évidemment, je me réjouis de pouvoir enfin consulter les dossiers numériquement, je vais dire, au départ de chez moi, dès la parution de l'ordre du jour, parce que ce n'était pas le cas jusqu'à présent et il faut savoir que j'ai juste droit à un jour de congé politique par mois et quand je viens ici consulter les dossiers

et que je me retrouve dans une pile de dossiers parfois, des dossiers qui font 20 cm de hauteur et bien, techniquement, je suis obligé de m'abstenir. Et je trouve que c'est un déficit démocratique. Donc c'est une avancée démocratique pour moi, et je voulais le souligner. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci infiniment. Citoyens : oui, Ecolo : oui avec joie, Marc, tu veux intervenir, je t'en prie. On a déjà 2 oui et une abstention mais Marc, tu veux intervenir ?

M. Marc DARVILLE, Echevin : c'est juste pour vous donner une information en termes de méthodologie. Donc, vous aurez réellement accès au mois d'octobre à « e-conseil communal », nous prévoyons une date de formation qui sera totalement libre, vous venez ou vous ne venez pas, au mois de septembre et pour les commissions du mois d'octobre, les premières commissions qui vont se faire avec le « e-conseil communal », il y aura un informaticien qui sera là pour répondre à vos questions et vous aider si vous avez une difficulté.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : OK. Ca change le vote ? Non ? Me voilà rassuré.

M. Yves ANDRE, Conseiller : Est-ce qu'on pourrait pour les formations, je me joins à l'enthousiasme de M. BEUGNIES, sur le fait de pouvoir bénéficier de cet outil. Est-ce qu'on pourrait pour les formations envisagées faire cela en horaire un peu décalé pour tous les Conseillers qui travaillent ailleurs ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : certainement, oui, certainement.

M. Yves ANDRE, Conseiller : Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Et le PS : oui.

ADOPTE à l'unanimité – 34<sup>e</sup> annexe

23<sup>e</sup> objet : FABRIQUES D'ÉGLISE – COMPTES 2015

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui M. BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Nous, nous allons nous abstenir du point 23 au point 25 inclus sauf évidemment, les points qui sont remis. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Est-ce que je peux avoir le sentiment alors pour ne pas tout faire, de « citoyens » ? Je vais jusqu'au point 25 avec synode compris.

a) Fabrique d'église Notre-Dame de Messines. Gestion financière 79001

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

29 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, ANDRE, BERNARD, Mmes DEFRISE, MEUNIER, MARNEFFE, MM. Fr. HAMBYE, DI RUPO

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 35<sup>e</sup> annexe

b) Fabrique d'église Sainte Waudru Mons. Gestion financière 79002

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

29 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, ANDRE, BERNARD, Mmes DEFRISE, MEUNIER, MARNEFFE, MM. Fr. HAMBYE, DI RUPO

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 36<sup>e</sup> annexe

c) Fabrique d'église Saint Nicolas en Havré. Gestion financière 79003

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

29 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, ANDRE, BERNARD, Mmes DEFRISE, MEUNIER, MARNEFFE, MM. Fr. HAMBYE, DI RUPO

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 37<sup>e</sup> annexe

d) Fabrique d'église Sacré Cœur. Gestion financière 79004

REMIS

e) Fabrique d'église Sainte Elisabeth. Gestion financière 79005

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

29 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, ANDRE, BERNARD, Mmes DEFRISE, MEUNIER, MARNEFFE, MM. Fr. HAMBYE, DI RUPO

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 38<sup>e</sup> annexe

f) Fabrique d'église Saint Rémy Cuesmes. Gestion financière 79006

REMIS

g) Fabrique d'église Saint-Martin Hyon. Gestion financière 79008

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

29 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, ANDRE, BERNARD, Mmes DEFRISE, MEUNIER, MARNEFFE, MM. Fr. HAMBYE, DI RUPO

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 39<sup>e</sup> annexe

h) Fabrique d'église Sainte-Waudru Ciplu. Gestion financière 79009

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

29 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, ANDRE, BERNARD, Mmes DEFRISE, MEUNIER, MARNEFFE, MM. Fr. HAMBYE, DI RUPO

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 40<sup>e</sup> annexe

i) Fabrique d'église Saint-Martin Obourg. Gestion financière 79010

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :



29 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, ANDRE, BERNARD, Mmes DEFRISE, MEUNIER, MARNEFFE, MM. Fr. HAMBYE, DI RUPO

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 41<sup>e</sup> annexe

j) Fabrique d'église Saint-Denis en Brocquerooy. Gestion financière 79011

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

29 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, ANDRE, BERNARD, Mmes DEFRISE, MEUNIER, MARNEFFE, MM. Fr. HAMBYE, DI RUPO

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 42<sup>e</sup> annexe

k) Fabrique d'église Sainte-Vierge Nimy. Gestion financière 79012

REMIS

l) Fabrique d'église Saint-Martin Ghlin. Gestion financière 79013

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

29 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, ANDRE, BERNARD, Mmes DEFRISE, MEUNIER, MARNEFFE, MM. Fr. HAMBYE, DI RUPO

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 43<sup>e</sup> annexe

m) Fabrique d'église Saint Ghislain Harmignies. Gestion financière 79015

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

29 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, ANDRE, BERNARD, Mmes DEFRISE, MEUNIER, MARNEFFE, MM. Fr. HAMBYE, DI RUPO

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 44<sup>e</sup> annexe

n) Fabrique d'église Saint Martin Harveng. Gestion financière 79016

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

29 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, ANDRE, BERNARD, Mmes DEFRISE, MEUNIER, MARNEFFE, MM. Fr. HAMBYE, DI RUPO

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 45<sup>e</sup> annexe

o) Fabrique d'église Saint Martin Havré. Gestion financière 79017

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

29 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, ANDRE, BERNARD, Mmes DEFRISE, MEUNIER, MARNEFFE, MM. Fr. HAMBYE, DI RUPO

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 46<sup>e</sup> annexe

p) Fabrique d'église Saint Léger Havré Ghislage. Gestion financière 79018

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

29 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI,

ANDRE, BERNARD, Mmes DEFRISE, MEUNIER, MARNEFFE, MM. Fr. HAMBYE, DI RUPO

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 47<sup>e</sup> annexe

q) Fabrique d'église Sainte Barbe Flénu. Gestion financière 79019

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

29 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, ANDRE, BERNARD, Mmes DEFRISE, MEUNIER, MARNEFFE, MM. Fr. HAMBYE, DI RUPO

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 48<sup>e</sup> annexe

r) Fabrique d'église Saint-Martin Jemappes. Gestion financière 79020

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

29 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, ANDRE, BERNARD, Mmes DEFRISE, MEUNIER, MARNEFFE, MM. Fr. HAMBYE, DI RUPO

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 49<sup>e</sup> annexe

s) Fabrique d'église Saint Martin Maisières. Gestion financière 79021

REMIS

t) Fabrique d'église Saint-Vincent Mesvin. Gestion financière 79022

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

29 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI,

ANDRE, BERNARD, Mmes DEFRISE, MEUNIER, MARNEFFE, MM. Fr. HAMBYE, DI RUPO

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 50<sup>e</sup> annexe

u) Fabrique d'église Saint Brice Nouvelles. Gestion financière 79023

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

29 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, ANDRE, BERNARD, Mmes DEFRISE, MEUNIER, MARNEFFE, MM. Fr. HAMBYE, DI RUPO

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 51<sup>e</sup> annexe

v) Fabrique d'église Saint Symphorien à Saint-Symphorien. Gestion financière 79024

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

29 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, ANDRE, BERNARD, Mmes DEFRISE, MEUNIER, MARNEFFE, MM. Fr. HAMBYE, DI RUPO

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 52<sup>e</sup> annexe

w) Fabrique d'église Saint Amand Spiennes. Gestion financière 79025

REMIS

x) Fabrique d'église Saint-Ghislain Villers-Saint-Ghislain. Gestion financière 79026

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

29 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI,

ANDRE, BERNARD, Mmes DEFRISE, MEUNIER, MARNEFFE, MM. Fr. HAMBYE, DI RUPO

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 53<sup>e</sup> annexe

24<sup>e</sup> objet : Fabrique d'église Sainte-Waudru Mons – Modification budgétaire 1 2016 Gestion financière 79002/MB1-2016

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

29 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, ANDRE, BERNARD, Mmes DEFRISE, MEUNIER, MARNEFFE, MM. Fr. HAMBYE, DI RUPO

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 54<sup>e</sup> annexe

25<sup>e</sup> objet : SYNODE DE L'ÉGLISE PROTESTANTE UNIE DE BELGIQUE  
COMPTE 2015.

a) Église protestante unie de Belgique Cuesmes. Gestion financière 79007

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

29 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, ANDRE, BERNARD, Mmes DEFRISE, MEUNIER, MARNEFFE, MM. Fr. HAMBYE, DI RUPO

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 55<sup>e</sup> annexe

b) Église Protestante Unie de Belgique Ghlin. Gestion financière 79014

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

29 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI,

ANDRE, BERNARD, Mmes DEFRISE, MEUNIER, MARNEFFE, MM. Fr. HAMBYE, DI RUPO

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 56<sup>e</sup> annexe

c) Église protestante unie de Belgique Jemappes. Gestion financière 79027

REMIS

d) Église protestante unie de Belgique Mons. Gestion financière 79029

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

29 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, ANDRE, BERNARD, Mmes DEFRISE, MEUNIER, MARNEFFE, MM. Fr. HAMBYE, DI RUPO

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 57<sup>e</sup> annexe

26<sup>e</sup> objet : Cimetière de Ghlin. Pelouse 1. Résiliation de 11 actes de concession pour état d'abandon permanent sans recherche d'héritiers aboutie. Service Espaces Verts et Funéraires

ADOPTE à l'unanimité – 58<sup>e</sup> annexe

27<sup>e</sup> objet : Cimetière de Ghlin. Pelouse 1. Résiliation de 16 actes de concession pour état d'abandon permanent avec recherche d'héritiers aboutie. Service Espaces Verts et Funéraires

ADOPTE à l'unanimité – 59<sup>e</sup> annexe

28<sup>e</sup> objet : Cimetière de Ghlin. Pelouse 2. Résiliation d'un acte de concession pour non renouvellement avec recherche d'héritiers aboutie. Service Espaces Verts et Funéraires

ADOPTE à l'unanimité – 60<sup>e</sup> annexe

29<sup>e</sup> objet : Cimetière de Ghlin. Pelouse 2. Résiliation de 14 actes de concession pour état d'abandon permanent sans recherche d'héritiers aboutie. Service Espaces Verts et Funéraires

ADOPTE à l'unanimité – 61<sup>e</sup> annexe

30<sup>e</sup> objet : Cimetière de Ghlin. Pelouse 2. Résiliation de 11 actes de concession pour état d'abandon permanent avec recherche d'héritiers aboutie. Service Espaces Verts et Funéraires

ADOPTE à l'unanimité – 62° annexe

31° objet : Cimetière de Villers-Saint-Ghislain. Pelouse 1 Annulation de décisions du Conseil Communal du 15/12/2015 relative à la résiliation des actes de concession des 20 001 0054 et 20 001 0055. Service Espaces Verts et Funéraires

ADOPTE à l'unanimité – 63° annexe

32° objet : Cimetière de Villers-Saint-Ghislain. Pelouse 3 - Annulation de décisions du Conseil Communal du 15/12/2015 relative à la résiliation des actes de concession des sépultures 20 003 0017, 20 003 0037 et 20 003 0048. Services Espaces Verts et Funéraires

ADOPTE à l'unanimité – 64° annexe

33° objet : École de Nouvelles – Remplacement complet des toitures. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation (procédure négociée sans publicité). Marchés Publics BE/2016.722.114.00/MCP

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: je vous en prie Madame.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : et bien on va rester dans la ligne que l'on défend par rapport aux types d'isolation qui sont prévus dans ce type de restauration. Donc, pour nous, c'est insuffisant d'isoler 10 cm, c'est une isolation d'y a 20 ans. Donc on va s'abstenir.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : ok. Alors quelqu'un d'autre veut prendre la parole ? Non ?

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

27 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, JOOS, ANTONINI, ANDRE, BERNARD, Mmes DEFRISE, MEUNIER, MM. BEUGNIES, DI RUPO

3 ABSTENTION : Mmes DE JAER, MARNEFFE, M. Fr. HAMBYE

ADOPTE – 65° annexe

34° objet : Éclairage public – travaux d'amélioration (Rue de la Fraide à Cuesmes). Approbation du devis ORES. Marchés Publics BE/2016/426.074.02/SD

ADOPTE à l'unanimité – 66° annexe

35° objet : Travaux de réfection de la Rue du Bois à Flénu – marché conjoint « Ville de Mons/Commune de Quaregnon ». Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation (procédure négociée directe avec publicité). Marchés Publics BE/2016.421.051.00/GMS

ADOPTE à l'unanimité – 67° annexe

36° objet : École Place Dooms à Flénu – Remplacement des châssis et pose de stores extérieurs. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation (procédure négociée directe avec publicité). Marchés Publics BE/2016.SUB.722.126/BD

ADOPTE à l'unanimité – 68° annexe

37° objet : Taxes « parking ». Modification du règlement pour les exercices 2016 à 2020.  
Gestion financière

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

29 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. ANTONINI, ANDRE, BERNARD, Mmes DEFRISE, MEUNIER, MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE, DI RUPO

1 ABSTENTION : M. JOOS

ADOPTE – 69° annexe

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Alors, j'en arrive aux questions et interpellations. Je me propose pour les Conseillers qui ont proposé une interpellation et qui sont absents, de leur envoyer la réponse par écrit.

Et donc, le 1, l'interpellant est absent, le 2, l'interpellant est absent, le 3, l'interpellant est absent, le 4, l'interpellant est absent et maintenant, je suis à M. ANDRE sur le caractère accidentogène de la Chaussée Roi Baudouin, vous l'avez déjà évoqué au Conseil de Police. Alors M. Guillaume HAMBYE sur l'état du Musée Chanoine Puissant.

M. Guillaume HAMBYE, Conseil : Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, Mesdames, Messieurs, voici quelques mois, nous avons eu la possibilité de visiter la partie qui est à l'angle de la Rue des Sars et la Rue du Gaillardmont, ce que l'on disait l'Attacat. La situation du bâti était très interpellante. Présence de mérule à certains endroits et maintes infiltrations d'eau dans de nombreuses parties du bâtiment. Par contre, le jardin, les espaces verts étaient très bien gérés et sauvegardés. Pourriez-vous nous faire part de quels types d'actions vous envisagez pour sauver l'ensemble immobilier dit de l'Attacat et quelles sont les options à long terme pour valoriser l'ensemble. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Alors, Madame l'Echevine de la Culture, Madame MOUCHERON.



Mme Savine MOUCHERON, Echevine : Merci Monsieur le Conseiller pour votre question et donc, effectivement, ce bâtiment qui est appelé l'Attacat fait partie de la donation du Chanoine Puissant qui date de 1934. D'ailleurs la pierre tombale de ce dernier y est encore présente. Le fait que la donation ait été faite à la Ville, nous oblige à rester complètement propriétaire de ce bâtiment et à respecter les engagements qui ont été pris par le Collège en 1934 ce qui n'est pas simple, évidemment puisque vous vous doutez bien que les choses ont évolué depuis cette période-là. Pour le moment, ce que l'on fait c'est que la Ville répond aux besoins les plus urgents et on gère le bâtiment en bon père de famille. Malheureusement, nous n'avons pas les moyens pour le moment d'y faire des travaux de grandes envergures, en tout cas pour le moment. On fait régulièrement des petites interventions et des rustines sont placées régulièrement mais cela ne résout pas le problème. Cependant, on est aussi en contact avec le Patrimoine au niveau de la Région pour essayer de trouver des pistes pour faire des rénovations de plus grandes envergures, il y a certains problèmes qui sont récurrents. Donc, voilà, on est très attentifs à ce bâtiment qui est un trésor de l'architecture médiévale et auquel nous sommes très attachés et pour lequel on essaie de trouver des solutions dans les plus brefs délais en tout cas.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup, Madame l'Echevine. Vous souhaitiez dire quelque chose ?

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Oui, simplement, j'avais cru remarquer la présence de mэрule et donc ça je pense que ça nécessite une action rapide. Et deuxièmement, je pense que la présence d'un simple couvreur pour ces anciennes petites tuiles montoise dites des tuiles de Bourgogne, qui pourrait quand même limiter les dégâts des eaux. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. L'incident est clos. Vous avez toujours la parole Monsieur HAMBYE par rapport à l'ensemble du patrimoine privé et public de la Ville de Mons.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Oui, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, Mesdames, Messieurs. On avait donc approuvé, le précédent Conseil, le budget de la Régie Foncière de la Ville de Mons et je tiens à rebondir sur cette conclusion, est-ce qu'il y a une liste ou un cadastre de l'ensemble du patrimoine privé et public de la Ville de Mons, de la Régie Foncière, du CPAS et autres sociétés ou asbl dérivées ? Si c'était le cas, pourriez-vous nous dire quels sont les principes directeurs en matière de gestion, de valorisation de l'investissement pour que ce patrimoine soit géré de manière optimale ? Un de nos collègues, qui malheureusement nous a quitté ce soir, parlait d'une valeur, je crois, de 30

ou 40 millions ne fut-ce que pour la Régie Foncière au niveau patrimoine, ce serait intéressant d'avoir votre avis et vos réponses à ce sujet. Un tout grand merci d'avance.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Monsieur l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Merci pour cette question intéressante. Il existe effectivement un cadastre du patrimoine de la Ville, du patrimoine de la Régie Foncière, du CPAS et autres sociétés annexes. Ce patrimoine est sur papier. Depuis plus d'un an, une personne a été détachée au sein de la Cellule Atal afin d'encoder tout ce patrimoine. Celui-ci sera donc accessible par l'ensemble des services, ce qui permettra une gestion beaucoup plus dynamique de notre patrimoine. En termes d'investissements, lors de la réalisation du budget, une série de bâtiments seront proposés ou à la rénovation ou à la vente en fonction de leur état ou de leur mise à profit.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Merci pour cette réponse. Cette personne qui est engagée pour encoder, donc, il y a une fiche sanitaire, une fiche technique, une fiche au niveau du développement durable, au niveau de la consommation, l'état de l'électricité, du chauffage, des châssis ou des toitures et des gouttières ? Est-ce que tout cela fait partie de cet encodage ? Ou c'est un projet ? Merci.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Oui, tout ça fait partie, on aura vraiment un état sanitaire du bâtiment et qui sera accompagné de toute une série de photos et tout ça sera consultable par les services qui le veulent à la Ville.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Alors, j'ai l'interpellation de Monsieur TONDREAU, j'en ai deux, donc, il sera répondu par écrit. Madame Charlotte DE JAER pour les déchets hors Mons-Centre.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : On me chronomètre ? Donc, je vais être courte ! Comme vous avez déjà lu l'interpellation, je vais être courte sur l'interpellation, vous me laissez un maximum de temps pour la réplique. Donc, de nombreux montois ont en effet laissé leurs poubelles dehors pendant la grève et puis en extra-muros, il a fallu six semaines pour que les PMC et les cartons soient ramassés. Conclusion, quand enfin l'HYGEA a décidé de ramasser les PMC et les cartons en dehors de Mons-Centre, de nombreux déchets volent notamment dans les rues de Jemappes, Ghlin, Nimy et Flénu, qui sont quatre des communes qui ont dû attendre six semaines avant que ceux-ci soient ramassés. Mons-Centre a pu retrouver sa propreté notamment grâce aux services de la Ville, les montois du grand Mons, eux attendent toujours... Pouvez-vous nous dire ce que la Ville envisage de faire pour que ces rues retrouvent une certaine propreté et que les habitants du grand Mons ne soient pas

pénalisés par rapport à ceux du Centre? En dehors de ce contexte particulier lié à la grève, pouvez-vous nous expliquer comment sont répartis les ouvriers en charge de la propreté et quel est le plan général de nettoyage des rues ? En effet, si les montois peuvent comprendre que le centre historique soit plus souvent nettoyé que le reste de Mons, il n'empêche qu'il y a de fortes incompréhensions. Pourquoi donc le quartier derrière la Machine à Eau (quartier du Foyer) est nettoyé une fois par semaine alors que d'autres rues ne voient les services passer qu'une fois par mois grand maximum? J'ai lu avec grande attention le fait que Mons se voulait capitale de la propreté, il y a là un énorme potentiel de progression. Pouvez-vous nous dire quel plan d'actions envisagez-vous pour y arriver? Pour y arriver il va falloir de la prévention, du nettoyage mais surtout de la répression! Les montois en ont marre de payer pour ceux qui salissent! Les dépôts sauvages ne font qu'augmenter d'année en année! Pouvez-vous me dire la quantité de déchets issus de dépôts sauvages ? Une estimation du coût que cela représente ? Ne serait-il pas pertinent, aux endroits où les ramassages sont fréquents d'afficher le coût de ces nettoyages pour que chaque montois se sente responsable! La nouvelle majorité prévoit l'achat de caméras amovibles, puis-je espérer qu'elles seront utilisées pour lutter contre les dépôts sauvages ? Je vous remercie pour votre attention et pour vos réponses.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Madame DE JAER, mais 1 minute 45 secondes 99 centièmes, c'est quand même remarquable ! Mais vous pouvez y aller plus à l'aise. Dix minutes c'est long vous savez ? Contrairement à ce que l'on imagine ! Et donc, je vous donne votre performance au centième de seconde près ! Allez, soyons sérieux. Madame l'Echevine, Mélanie OUALI.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Madame la Conseillère, effectivement, à Mons-Centre, comme dans l'ensemble de l'entité montoise, les dispositions ont été prises pour remédier au retard pris dans l'entretien du domaine public suite aux différentes grèves. Je profite d'ailleurs de votre interpellation pour souligner l'engagement de notre personnel communal dans ses tâches quotidiennes. Pour rappel, les services de Proximité, en dehors de la zone de Mons Centre correspond à 76 équivalents temps plein et ils assurent évidemment le nettoyage de l'espace public, les petits travaux de voirie ainsi que l'entretien des espaces verts. Ce dernier accapare fortement notre personnel suite aux conditions particulièrement humides que nous avons connues ces derniers mois conjuguées à l'interdiction comme vous le savez d'utilisation d'herbicide sur le domaine public. Comme déjà signalé lors de votre interpellation du 28 avril 2015, nous ne pouvons donner un chiffre exact pour le tonnage des dépôts sauvages. En effet, l'organisation du travail des équipes de proximité fait que ces dépôts sont mis en décharges avec les déchets issus de la vidange des poubelles publiques.

Donc, le calcul est effectivement impossible. Le tonnage ainsi collecté en 2015 représente +/- 2.393 tonnes/an. La cellule Incivilités se compose toujours de 5 ouvriers communaux et de 2 policiers. Cette équipe fournit tant un travail de prévention, via des avertissements dans les rues problématiques et un dialogue avec les citoyens qu'un travail répressif avec la fouille quotidienne des dépôts clandestins, puisque nous pouvons déjà compter pour les 6 premiers mois de cette année, 399 PV. En ce qui concerne l'utilisation des caméras amovibles pour identifier les auteurs des dépôts clandestins, nous examinerons cette possibilité dans le respect, bien évidemment, de la législation en vigueur.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Je vous en prie, Madame DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : 1 minute 51 pour Madame l'Echevine ! Je n'ai pas eu de réponse à ma question, parce que vous parlez de Mons-Centre, il me semble que le quartier du Foyer ce n'est pas Mons-Centre, en tout cas c'est extra-muros, il n'y a pas de raison, vous ne m'avez pas dit pourquoi est-ce que là on passe une fois par semaine alors que dans les autres rues du Grand Mons où il y a 76 équivalents temps plein pour l'ensemble des travaux, on passe qu'une fois par mois. Qu'est-ce qui fait que ces rues-là doivent être plus souvent nettoyées que les rues extra-muros ? Pour le tonnage, je suis désolée mais il faudra trouver une solution ! Si on veut réduire les déchets, c'est ce que la nouvelle majorité a dit, elle a dit qu'elle voulait vraiment avancer sur la propreté, on ne peut pas le faire si on ne sait pas combien on a de déchets, puisqu'on ne sait pas prévoir et évaluer comment on va réduire ces déchets. Donc, à un moment, il faut trouver une solution. Soit on décide que la réduction des déchets qu'on veut faire, elle se fait sur l'ensemble, donc poubelles comprises, soit on trouve un moyen pour les peser différemment mais on ne peut pas se donner un objectif de réduire les déchets sans avoir un objectif chiffré, je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Madame l'Echevine, vous souhaitez rajouter quelque chose ?

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Oui. En fait, comme vous l'indiquiez, Madame DE JAER, en ce qui concerne notamment la rue du Foyer que vous prenez en exemple ou en tout cas pour illustrer votre propos, mais vous n'êtes pas sans savoir que, effectivement, il est à proximité d'un atelier de proximité, c'est le cas de le dire et donc nos cantonniers passent par là et donc de fait, en passant ils ramassent les déchets. Quant à votre fréquence d'un passage par mois dans les autres communes, là je ne suis pas d'accord avec vous puisqu'il y a des passages beaucoup plus fréquents. Donc, là, à mon avis, il y a quand même quelques désinformations de votre part à ce niveau-là. Et ensuite, par rapport à la problématique du tonnage, on pourra essayer de rediscuter avec HYGEA mais à partir du moment où ce sont

des déchets mis en décharge comme on vous l'a déjà expliqué, c'est difficile de scinder les deux puisque ce sont nos ouvriers qui font le travail et à un moment donné on n'a pas deux types de lieux de stockage par rapport aux dépôts clandestins et au ramassage des poubelles publiques, donc la problématique est bien là. Il n'y a pas de système parfait de fait, mais donc là c'est très difficile à un moment donné de dissocier les dépôts clandestins et les poubelles publiques.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Pour la dernière réplique, je constate que la nouvelle majorité met dans son programme qu'elle veut donner un accent particulier à la propreté des rues mais que dans les faits il n'y a rien qui change par rapport à il y a plus d'un an, en avril 2015. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bien, nous reviendrons sur ce sujet dans les semaines et les mois qui viennent. J'ai aussi, Madame DE JAER, une interpellation sur la possible privatisation du Square Jacob. Je vous en prie.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : J'ai appris avec effroi que, dans le cadre de la vente par la Régie Foncière du bâtiment au 114 rue d'Havré, la Ville n'écartait pas la possibilité de privatiser le square Jacob dans la vente. Tout d'abord, je l'ai déjà dit pendant le Conseil, je m'interroge sur les raisons de la vente de ce bâtiment situé en plein cœur de Ville. Ensuite, sur l'entretien de ce jardin, le Collège n'est pas sans savoir qu'il y a eu des dégradations du jardin. Pouvez-vous nous dire ce que vous avez fait pour remédier à cela. Selon les riverains, rien, à part de belles paroles! La seule solution que vous leur offrez est de fermer ce jardin en le vendant! Enfin, sur ce projet dingue que de privatiser! On se croirait revenu au dossier du sentier le long de la Trouille, il y a un problème, fermons un sentier ou privatisons-le! De nombreuses personnes l'utilisent pourtant chaque jour pour traverser la Ville, notamment les personnes qui ont acheté des garages à la Régie Foncière rue Rachot qui utilisent ce passage fréquemment et qui d'ailleurs une partie m'a dit qu'ils avaient acheté ces garages notamment parce qu'il y avait ce passage ou des gens pour promener leur chien et, certainement s'il était sécurisé, il y aurait encore plus de riverains. Monsieur le Bourgmestre, il faut dès à présent balayer d'un revers de la main cette idée saugrenue de privatiser l'un des rares espaces verts du Centre-ville et au contraire mettre en œuvre des solutions pour que cet espace soit utilisé au mieux par les riverains, les montois, les travailleurs et les touristes. Faites plutôt une enquête de quartier pour voir comment améliorer ce parc plutôt que pour demander si on peut le privatiser. D'avance, je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci à vous. Monsieur l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Merci, Madame la Conseillère. Pour la première partie de votre question, les raisons de la vente du bâtiment, celui-ci, vétuste et énergivore, était occupé par la Maison du Design. Celle-ci ayant déménagé dans un bâtiment acheté par la Ville est complètement rénové, il n'y a donc plus de pertinence à conserver le 114 rue d'Havré. En ce moment, il n'y a aucun projet "dingue" – pour reprendre vos propos – de privatiser le Square Jacob. Le Collège s'est posé la question au vu des problèmes d'insécurité et de dégradation récurrente à cet endroit, "faut-il ou non laisser l'accès au public des jardins de l'ex-Maison du Design qui va être mise en vente ?" Nous avons décidé d'interroger les riverains d'un rayon de 100 mètres pour connaître leur avis. Aujourd'hui nous connaissons celui d'ECOLO et nous en tiendrons compte dans notre décision.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Monsieur l'Echevin.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Donc, comme je l'ai dit dans mon interpellation, le problème c'est qu'on va demander aux riverains qui habitent dans un rayon de 100 mètres et ils ont choix entre deux choses, soit avoir un parc qui est dégradé, soit de le privatiser. Or, il y a une solution intermédiaire c'est de mettre en œuvre des solutions pour que ce parc soit viable, quitte à ce qu'il soit fermé le soir, quitte à ce qu'il soit pris en charge par une asbl comme ça a pu être le cas à la rue Henri Dunant ou plus récemment aux jardins suspendus, on est quand même dans un des seuls endroits verts du Centre-ville et par ailleurs on va demander uniquement aux riverains, alors que des tas de gens utilisent, des travailleurs qui ne seront pas interrogés par votre enquête, ce passage pour se rendre à leur travail et notamment ceux qui ont acheté des garages vendus par la Régie Foncière et qui l'ont fait en se disant que leur garage est situé près de la rue d'Havré en utilisant ce passage, or, là ils vont devoir faire le grand tour, c'est quand même hallucinant ! Je ne comprends pas qu'à l'heure actuelle, dans une ville où par la force des choses, il n'y a pas des milliards d'espaces verts, on puisse imaginer une seule seconde de fermer un parc, c'est totalement hallucinant. Je suis contente que vous ayez entendu notre revendication. Maintenant, nous n'en resterons pas là, nous ferons quelques actions symboliques puisqu'il semble que quand on essaie de discuter avec vous de quelque chose qui me semble assez logique – pour rappel, pour ceux qui ne voient pas où c'est, c'est le parc dans lequel on fait l'apéro Saint-Feuillien tous les lundis de Ducasse, c'est quand même un joli parc. Je ne comprends même pas qu'on puisse se poser la question, donc nous n'en resterons pas là. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Moi, si Monsieur l'Echevin m'autorise, je voudrais vous dire ceci, on n'a pas clos la réflexion, loin sans faux. Ce qui crée problème et pour lequel il faut trouver une solution, c'est que malheureusement le parc est utilisé notamment en soirée

et ce qu'on y trouve, indépendamment des personnes, laisse à penser que le parc est utilisé pour utilisation de drogues, à la fois drogue douce et drogue dure et c'est ce qui crée un véritable problème. Et on se demandait, parce que nous sommes comme vous, si on peut garder cet espace de passage ce serait formidable, il faudrait voir aussi si on ne peut pas trouver une solution comme on le fait ici au Passage Victor Hugo, où on ouvre le matin tôt et on ferme le soir tard, par exemple, pour éviter le phénomène que je viens d'évoquer on essaye de trouver une solution à cet égard. Donc le dossier n'est pas clos du tout. Vous avez bien fait d'interpeller mais l'Echevin peut le confirmer, c'est dans les réflexions mais il faudrait trouver la meilleure solution possible, pour le moment il y a une consultation, M. Darville, des citoyens et après la consultation des citoyens, on va les réunir, on va discuter, s'il y a d'autres formules qui peuvent pallier la situation que j'évoque, on l'acceptera, pas de problème. M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Oui, un élément au dossier, il y a deux associations qui sont très proches et qui peuvent être intéressées par la participation citoyenne, vous avez la Maison de Jeunes qui est juste à côté et la Maison Internationale, qui ont du personnel et qui peuvent aussi éventuellement participer à cette fermeture-ouverture des portes à certains moments de la journée ou de la soirée.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Est-ce qu'il est possible d'avoir une copie du courrier qui a été envoyé aux riverains ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, bien sûr. Alors, tant que vous avez la parole, il y a la mise en place des nouvelles lignes de bus.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Il me reste combien de temps ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous en êtes à 5 minutes 30 donc vous avez bien le temps...

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : si j'avais su !

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : je vous le répète une deuxième fois, 10 minutes c'est long, vous savez. Au Parlement Européen c'était 2 minutes et au Parlement Fédéral c'est 5 minutes contrôlées et comme je le disais, on n'arrête pas directement à 5 minutes, on demande simplement « d'atterrir », ce que je ferai le cas échéant, je vous en prie.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Le 1er juillet, les nouvelles lignes de bus et leurs nouveaux tarifs sont enfin entrés en vigueur, enfin, pas que j'attendais ça avec impatience mais que cela faisait longtemps qu'on en parlait. Malheureusement, de nombreux montois n'ont découvert ces nouveautés qu'une fois dans le bus et ont dû déboursier 2€10 pour un trajet qu'ils pensaient gratuit ! Force est de constater qu'une grande partie des gens qui prennent ce

bus n'étaient pas au courant. Quand je regarde les moyens de communication qui ont été mis en œuvre, ils ont été plus que limités. Une conférence de presse avec un petit tour en bus, principalement axé sur le développement de la ligne vers la piscine, un petit encart sur le site de la Ville au mois de juin et puis plus rien si ce n'est pour la ligne desservant la piscine où une petite vidéo a été mise en place sur la page facebook. Pouvez-vous nous dire pourquoi il n'y a pas eu plus de publicité quant au prix de ces nouveaux circuits? N'aurait il pas été logique d'avoir des annonces à chaque arrêt TEC des bus intra muros? J'ai pris le bus à la Place Léopold il y a quelques jours, un bus intra-muros donc on est à côté des TEC et une série de personnes sont rentrées dans le bus et ont dû payer 2€10 alors que si ça avait été affiché sur l'arrêt de bus, elles auraient sans doute pu aller aux TEC, recevoir la carte mobib gratuit et prendre la carte à 6 €. Ne serait-il pas possible que des agents de la Ville distribuent les nouveaux circuits, surtout les nouveaux tarifs à l'intérieur des bus parce que là où il y a une publicité sur les nouveaux circuits, il n'y a rien eu sur les nouveaux tarifs. N'aurait il pas été possible de faire un post sponsorisé sur la page de la Ville de Mons pour que les montois soient au courant de l'information? Je pense que vraiment là, il y avait moyen de perfectionner l'information et qu'il y a encore moyen de faire quelque chose d'ici la rentrée scolaire où il y aura encore de nouveaux usagers qui vont découvrir les nouveaux tarifs. Par ailleurs, il y a un problème de compatibilité entre les cartes mobib SNCB et les tarifs intra muros. Or, le principe de la carte mobib c'est de fonctionner avec tous les moyens de transport. Ainsi quand on a une carte mobib SNCB, on peut y mettre son abonnement ou sa carte TEC sauf pour les tarifs préférentiels à Mons. Pouvez-vous nous dire comment ce couac a pu arriver et surtout quelles sont les solutions pour y remédier? Vous êtes sans doute interloqués comme moi par cet amateurisme et par l'argent gaspillé puisqu'on va fournir une seconde carte mobib aux usagers pour régler le problème. Enfin, et je l'ai déjà relevé, mais j'attendais de voir comment vous aviez avancés, le fait qu'il n'y ait qu'un seul endroit de vente, par ailleurs excentré du Centre-ville, est problématique. Pouvez-vous me dire si des contacts ont été pris entre vous, les TEC et l'Office du Tourisme et entre vous, les TEC et des commerçants pour qu'il y ait plus qu'un seul point de vente? D'avance, je vous remercie.

M. Elio RUPO, Bourgmestre : Merci à vous. En l'absence de M. l'Echevin, je me permettrai de vous lire la réponse du Collège. Concernant la communication relative à la mise en place des nouvelles lignes intra muros, le Collège regrette comme vous, que certains navetteurs n'aient pas pris connaissance, n'ont pas pu avoir connaissance des modifications tarifaires ou bien les ont eues tardivement. Une idée des moyens de diffusion mis en œuvre jusqu'à présent pour informer les utilisateurs. Il y a eu bien sûr une conférence de presse relayée par RTBF



radio, la DH, le Soir, La Province, Télé MB, Vivacité, Sud-Radio, communiqué de presse repris par Belga, dès après la conférence de presse, les informations ont été mises en ligne sur les sites internet de la Ville et des TEC ainsi que leur page facebook et twitter. Les conducteurs distribuent depuis le 13 juin des brochures relatives justement aux nouveaux réseaux urbains et on va compléter l'information dans le Mons-Mag qui est à paraître. Une communication encore plus large aurait été idéale mais on pense qu'on a déjà communiqué, ce qui ne doit pas nous empêcher de démultiplier les canaux d'informations à nouveau. En ce qui concerne les difficultés rencontrées par les possesseurs d'une carte mobib SNCB qui ont chargé un contrat City Mons multi 20, il semblerait que les TEC fournissent gratuitement une carte mobib TEC sur laquelle le contrat City Mons multi 20 est fonctionnel. Ce problème de compatibilité est actuellement à l'étude au sein de la Société Régionale Wallonne des Transports. Donc, votre question, fort judicieuse, de la compatibilité est en train d'être étudiée et j'espère surtout qu'elle sera résolue. Pour les points de vente, il y a la maison de la mobilité à la Place Léopold qui délivre les cartes, les bornes de la place Léopold et de la gare provisoire et nous avons aussi l'Office du Tourisme qui délivre également des cartes depuis le 13 juin. Voilà où cela en est pour le moment, donc en termes de communication nous avons déjà fait beaucoup mais nous pouvons reprendre et ré-insister auprès des TEC pour que les citoyens soient le mieux informés possible. Je vous en prie.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Mais le problème, c'est que sur les brochures qui sont distribuées dans quelques commerces, il faut vraiment être attentifs pour trouver les nouveaux tarifs en fait, c'est un nouveau plan, on met bien en avant les nouvelles lignes mais le problème que je soulève ici ce n'est pas tellement les nouvelles lignes, les gens les connaissent mais ils ne savent pas les nouveaux prix. Et par ailleurs, vous ne m'avez pas répondu sur un affichage aux arrêts des TEC, je pense que ça me paraît être une piste peu onéreuse, il y a une affiche avec les nouveaux circuits mais il n'y a pas les tarifs mais les ajouter. Sur la seconde carte mobib, je suis désolée mais je pense que c'est un gaspillage d'argent, cela fait pas mal de temps que ce projet est en œuvre et puis surtout cela force les navetteurs à devoir aller à la maison des TEC pendant les heures d'ouverture, or comme ce sont les vacances elle ferme à 17h30, on revient du boulot à 18h on a sa carte SNCB on pense aller à la machine et on ne sait pas le faire. Il semblerait en tout cas qu'on y réfléchisse et je me réjouis en tout cas que vous m'avez suivi et que l'Office du Tourisme distribue notamment les cartes mobib et qu'on puisse recharger sa propre carte mobib à l'Office du Tourisme alors j'imagine que c'est ça ou c'est juste la distribution, je n'ai pas bien compris ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : On va vérifier, je ne sais pas vous répondre si on recharge. En revanche, on prend acte de votre suggestion d'afficher et donc je demande à mes services de me préparer une lettre aux TEC en insistant sur le fait qu'il faut davantage communiquer et apposer des affiches aux arrêts de bus, cela permettrait aux citoyens d'être directement informés avant d'entrer dans le minibus. C'est à la vente pour le moment à l'Office du Tourisme donc on va essayer d'aller plus loin. Alors, pour M. BOUCHEZ, on enverra par écrit. M. DUFRANE aussi, Mme MARNEFFE, un projet immobilier au niveau de la carrière Rustin à Cibly.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je vous remercie M. le Bourgmestre. Effectivement, il y a à nouveau un gros projet immobilier, situé cette fois à Cibly. Je ne vais pas revenir sur les 100.000 habitants, le confort de chacun des nouveaux et des anciens, je vous passe là-dessus surtout que mes minutes et secondes sont comptées. Donc, le projet concrètement, il vise la construction de deux immeubles à appartements de 26 logements, ce qui entraînera une augmentation de la population de Cibly de 10 % ce qui, outre le caractère disproportionné de cette urbanisation, ne contribuera certainement pas à l'intégration des nouveaux habitants et augmentera les risques de futurs conflits de voisinage. Je souhaite également attirer votre attention sur les implications en termes d'inondations et de biodiversité et également en termes de mobilité. En termes de mobilité, cela provoquera une augmentation très significative du trafic automobile rue Brunehaut ainsi que dans le centre du village dont le gabarit des voiries n'est pas prévu pour un tel trafic. Par rapport aux inondations, il est localisé en bordure d'une zone d'aléas d'inondation, je vous invite à aller et consulter les informations de la Région Wallonne pour voir de quoi il s'agit, vous l'avez sûrement déjà fait, j'imagine. L'urbanisation de la parcelle est a fortiori, la construction de grands parkings et l'évacuation des eaux vers la rivière contribueront à renforcer les risques d'inondations à Cibly par débordement du By et ruissellement des eaux pluviales surtout que l'endroit où ils prévoient de faire le parking est une aulnée qui est marécageuse, qui est déjà dans une zone de suintage, vraiment une zone qui accueille les eaux, qui permet de jouer son rôle d'éponge, la nature a cette particularité de pouvoir jouer un rôle d'éponge en cas d'inondation et donc de faire un parking imperméabilisé à cet endroit, c'est ce qu'il y a de moins sensé dans une telle zone. Alors, par rapport à la biodiversité, en l'absence de PCDN sur la commune, nous vous avons, à plusieurs reprises, communiqué notre inquiétude quant à l'absence de stratégie globale en matière de biodiversité de la Ville de Mons. Ce site est situé à l'entrée d'un site de grand intérêt biologique de la carrière Rustin donc cela entraînera des pertes d'habitats d'intérêts communautaires, c'est un statut européen qui protège certains types

d'habitats et donc l'aulnée dont je parlais tout à l'heure, fait partie de ce type d'habitats et donc mérite toute notre attention. Par ailleurs, il y a également des milieux qui accueillent des espèces rares dont des orchidées également des abeilles solitaires protégées et des papillons classés sur la liste rouge des espèces menacées. Dans ce contexte-là, vu ces éléments concernant la biodiversité, la mobilité et également le nombre d'habitants et les inondations, pouvez-vous détailler vos intentions par rapport à ce dossier ? Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Merci M. le Bourgmestre. Merci Mme la Conseillère pour votre interpellation. Je voudrais simplement vous indiquer qu'au stade où vous posez cette question, le dossier est toujours en cours d'instruction administrative. Simplement vous dire également que le projet étant situé en zone d'extraction, comme vous l'avez indiqué tout à l'heure, le permis ne sera pas octroyé par la Ville de Mons mais par la Région Wallonne, puisqu'il s'agit d'un article 127 comme on le dit usuellement en faisant référence à l'article relatif du CWATUP. L'enquête publique a eu lieu, elle a été clôturée le 6 juillet dernier. Après vérification, les réclamations n'ont pas encore été analysées par le Service de l'Urbanisme de la Ville, qui n'a donc pas encore remis d'avis à ce jour. De même, les avis externes n'ont pas généralement pas sollicités dans ce cas de figure et n'ont pas encore été tous réceptionnés et dès lors, le Collège n'a pas encore été invité à prendre connaissance de la demande. Il m'est donc impossible à ce stade, au vu de l'absence d'analyse, tant par l'administration, que par le Collège communal, de répondre à votre demande qui est encore un petit peu prématurée. Néanmoins, nous prenons évidemment bonne note de l'ensemble des réflexions que vous avez émises dans le cadre de ce Conseil communal et qui seront portées à la connaissance du Collège dans le cadre de l'instruction administrative qui va donc seulement démarrer. Voilà merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : L'incident est clos. Alors, Mme MARNEFFE, j'avais ici accidents sur la chaussée montoise, est-ce que vous accepteriez qu'elle puisse être portée par une de vos collègues membre de Conseil de Police ?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : En fait, je pense qu'étant donné que cela fait suite à une interpellation que j'avais déjà faite sur la rue Grande à Maisières, je souhaiterais qu'on la fasse en séance du Conseil. Néanmoins, j'accepte son report au mois de septembre et je vous demanderai par contre, pour justement pouvoir débattre de tout ce qu'on pourrait faire en matière de prévention des accidents, d'avoir la partie bilan accidentologie et la partie tests en situation réelle par rapport à la rue Grande à Maisières, de pouvoir avoir réponse à ces

éléments par question écrite et après pour la partie qui concerne plus spécifiquement le reste de mon interpellation, donc je reporterai ça au mois de septembre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ok, ça va nous agissons de la sorte. Merci à vous. Alors, j'en suis maintenant à M. le Conseiller John JOOS pour la mise en place des débats publics citoyens dans le cadre de la politique communale.

M. John JOOS, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. En fait c'est une idée de vouloir filmer la fable de la grenouille et le bœuf, malheureusement le MR a quitté le Conseil. M. le Président du Conseil, M. le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, chers collègues, chers citoyens, au-delà de l'ambiance délétère et du règlement de comptes permanents et perturbant le bon fonctionnement de ce Conseil, je pense qu'il est important de tirer les leçons et ce, de manière constructive et positive de l'actuelle crise politique. Le recadrage nécessaire des débats lié aux derniers événements et la mesure conséquente prise par le Collège notamment l'application stricte du R.O.I. limitant les modalités d'interventions de l'opposition dans son rôle le plus indispensable est bien évidemment des plus regrettables en démocratie. Par ailleurs, cette volonté des uns et des autres d'aller plus loin dans les débats sur des sujets politiques d'ordre général, directs ou indirects liés à la politique montoise mais sortant des compétences du Conseil Communal et du Collège est, me semble-t-il, extrêmement positive et importante dans une société comme la nôtre. Tout ceci a mis en évidence un certain nombre d'aspects certes regrettables de la politique mais témoigne d'un véritable déficit de démocratie, de débats et de rencontres non seulement entre les acteurs de ce présent Conseil mais aussi avec les montoises et les montois. Dans ce cadre et dans la volonté de décongestionner le volume des débats en faveur de la qualité, le Collège de notre Ville ne pourrait-il pas organiser un grand débat interactif public en présence des forces représentatives ici présentes, semestriel par exemple (4 débats d'ici 2018), ouverts à toutes les montoises et de ce Conseil, semestriel par exemple, trois à quatre débats d'ici 2018 offerts aux habitants ? Pourrait-on aussi imaginer sa rediffusion sur le site de la Ville ou, dans tous les cas, avec la complicité professionnelle de la télé locale ? J'ai la conviction qu'il est de notre devoir, en tant que citoyens engagés de faire gagner la démocratie dans ces moments de difficultés. Je souhaiterais entendre votre position et savoir si un tel projet est envisageable pour le Collège ? Je vous remercie de votre réponse.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci M. le Conseiller. Je comprends, le Collège comprend et salue vos motivations. Toutefois, nous voudrions quand même rappeler quelques éléments importants. Le Conseil Communal est public. Il est libre d'accès à tout citoyen qui souhaite y

assister et parfois nous avons pas mal de citoyens. Il est également possible pour le citoyen d'interpeller le Conseil communal. Je ne vais revenir au Règlement d'Ordre Intérieur mais il peut le faire, jusqu'à trois interpellations de Conseillers qui peuvent interpeller le Collège et peuvent poser aussi bien entendu une question. Nous sommes aussi une des rares villes à proposer le PV intégral de chaque Conseil communal que les citoyens peuvent trouver sur notre site web. On ne peut donc pas dire que le citoyen n'a pas accès à l'information. D'autant plus que les Conseillers Communaux et c'est fort heureux, sont aussi largement relayés par nos médias. Et, que de sa place, tout membre du public peut enregistrer ou filmer pour autant qu'il ne perturbe pas les travaux du Conseil. Je vous rappelle enfin que le Collège a pris l'initiative d'organiser des débats sur des sujets d'actualité, tel que nous l'avons fait il y a quelques mois notamment à l'occasion du TTIP et pour autant qu'il y ait un incident ou une conséquence pour la commune, nous pouvons bien sûr réitérer ce genre de débat. Je vous en prie.

M. John JOOS, Conseiller : En fait, j'ai l'impression que ma question n'a pas été comprise. En réalité, ma question relève des débats qui sont un peu hors sujet du Conseil communal mais qui réfère à la politique communale, ça veut dire qu'il n'est pas nécessairement inscrit au Conseil communal, qui n'est pas dans l'obligation d'être inscrit au Conseil communal. Je rappelle que nous sommes 45 Conseillers et qu'il y a des chefs de file qui ont envie peut-être de discuter d'autres choses dans ce Conseil et ce n'est peut-être pas le lieu le plus opportun et vous avez vu un peu les dérapages qu'il y a eus encore ici aujourd'hui et donc ma question, c'est véritablement, dans une étape de participation, nous en discussions, c'est encore aussi dans la déclaration de politique générale, de la nouvelle majorité, c'est d'aller vers quelque chose qui relève de la participation et donc je ne parle pas des interpellations citoyennes qui sont réglementées par le Règlement d'Ordre Intérieur, parle plutôt d'un débat interactif comme on l'a par exemple lors des élections quand on va aux Fucam, quand on va à un débat où les personnes peuvent réagir aussi par les réseaux, que ce soit twitter, citoyen ou facebook, donc c'est vraiment un débat interactif qui relève des grandes orientations politiques de la Ville, cela pourrait être par exemple comme sujet, la déclaration politique générale de la Ville, par exemple. Mais cela ne relève pas de l'agenda du Conseil communal, voilà, merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Prenons acte M. JOOS. Alors, l'incident est clos et j'en viens au Summer Festival Mme MEUNIER.

Mme Marie MEUNIER, Conseillère : Merci M. le Bourgmestre, Mesdames, Messieurs les Echevins, chers collègues, vous n'avez pas pu le rater, ce week-end le Summer Mons Festival battait son plein sous une nouvelle formule et a attiré sur toute sa durée, un peu plus de 7.000

festivaliers. Or, pour rappel, le Mons Summer Festival est un événement en plein air ayant pour but d'accueillir un public tant averti que familial à travers un choix de musiques éclectiques. Avec ses 4 scènes, ses 2 jours festifs, ses 86 artistes nationaux et internationaux et son camping, le Summer Mons Festival peut et doit être considéré comme un événement d'envergure qui se développe de manière considérable depuis maintenant 5 ans. Cette année, 250 bénévoles ont œuvré sur le site afin de garantir aux festivaliers un événement de qualité. Alors, il faut souligner que cette organisation excessivement impressionnante est coordonnée par trois frères qui œuvrent sans relâche et participent au redéveloppement de notre Ville. On sait que ce genre d'événements est très demandé de manière générale, le succès des festivals tels que le Festival International du Film d'Amour, le Festival au Carré et le Festival Via sont autant de succès concrets et c'est un moyen d'éveiller à la musique de manière festive et tout ça à proximité de la Ville. De plus, ce genre d'événements draine un public éclectique venant des 4 coins de Monde dans la continuité de Mons 2015 et engendre des retombées économiques directes sur les entrepreneurs locaux puisque certains étaient présents sur le site. Aussi, un tel projet porté par trois jeunes de notre cité vaut la peine que nous nous penchions sur le sujet il me semble. Aussi la Ville de Mons soutient-elle ce genre de projet. Pourrait-on imaginer que ce festival devienne un festival officiel de la Ville de Mons et est-ce que la Ville de Mons pourrait envisager d'aider à l'obtention de subsides pour ce projet jeune et dynamique ? Je vous remercie pour les réponses que vous apporterez à mes questions.

Mme Savine MOUCHERON, Echevine : Merci pour vos questions et d'abord, peut-être puisque vous avez l'air de bien connaître les organisateurs les féliciter pour l'événement qu'ils ont monté ce week-end qui était manifestement un beau succès et en tout cas qui n'a posé aucune grave conséquence si ce n'est quelques ennuis sonores pour certains voisins. Clairement pour répondre à votre question, la première est : « Est-ce que la ville de Mons soutient ce genre de projet ? ». Je pense que clairement, ici on peut dire qu'on a soutenu ce projet puisque nous avons participé activement à la fourniture du matériel demandé pour cette édition, qu'il s'agisse des extincteurs, du montage d'un podium de 100m2, le prêt des barrières nadars, les poubelles et donc la Ville a investi à hauteur d'un montant de 1.500€ en aide générale. Par ailleurs, il faut peut-être aussi savoir que c'est la ville qui, ayant constaté la création de l'activité via facebook a d'initiative contacté les organisateurs pour venir en aide à leur initiative donc malgré quelques difficultés parfois d'organisation, c'est toujours délicat dans ce genre de manifestation, je pense que la Ville a clairement apporté et démontré son soutien à l'événement. En ce qui concerne votre question pour imaginer que ce festival devienne le festival officiel, il faut savoir qu'il existe et vous en avez cité quelques-uns, de

nombreux festivals sur le territoire montois donc n'en choisir qu'un qui soit officiel, je ne sais pas si c'est tout à fait utile, cependant il est clair qu'on peut encore creuser la collaboration et venir encore plus en aide à l'organisation de ce genre d'événements et de celui-là en particulier. En ce qui concerne la question de les aider à l'obtention de subsides, il est évident qu'on peut aider à l'obtention, je pense être tout à fait d'accord avec vous pour souligner que ce genre d'action et d'activité est importante pour la jeunesse mais aussi pour les publics familiaux que vous avez cités tout à l'heure et donc si le dossier venait à revenir vers la Ville de Mons, il est évident qu'on mettra tout en œuvre pour les accompagner dans une demande de subside quelle qu'elle soit.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, je vous en prie.

Mme Marie MEUNIER, Conseillère : Et bien, merci parce que vous avez répondu positivement à mes questions et alors je ne manquerai pas de faire part aux organisateurs de vos félicitations.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Ensuite, il sera répondu par écrit à Mme LAGNEAU qui est absente ; M. BONJEAN, s'est excusé, on lui répondra par écrit ; il reste alors une dernière interpellation, c'est celle de M. John JOOS sur le soutien aux alternatives citoyennes agricoles et alimentaires.

M. John JOOS, Conseiller : Merci M. le Président. M. le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, chers collègues, cher public, dans un contexte marqué par des crises multiples - alimentaire, énergétique, environnementale, climatique, économique - s'impose la construction d'une nouvelle dynamique publique passant par une politique locale volontaire qui encourage une autre façon de vivre et de consommer. Nous savons par exemple que l'agriculture conventionnelle d'aujourd'hui n'est plus à même de produire sans détruire. Elle contribue à la dégradation de l'environnement, de la biodiversité et de la qualité de vie de nos citoyens.

Sur le territoire montois, une série d'initiatives citoyennes, associatives et commerçantes naissent partout et proposent des modes de production agricole alternative, professionnelle ou non, bio/naturel, permaculture, agroécologie, agriculture urbaine, location de passerelles, etc. de redistribution et de consommation locale et directe. A ce niveau, on pourrait citer les marchés de producteurs, on a ici par exemple le hall des ménages, les épiceries bio, magasins de produits locaux, artisanaux et saisonniers, on a par exemple 2-3 charmantes épiceries ici en Centre-ville, les magasins en vrac notamment La Huchette qui a commencé aussi cette politique qui est assez intéressante de vente, en passant par la transmission d'un savoir-faire, la création ou la ré-activation de métiers artisans mais également de nouvelles formations qui

œuvrent dans le bien-être et l'accompagnement à la consommation-nutritionniste, herboriste - sans oublier une diversité de commerces restaurateurs et Horeca qui naissent aussi en Centre-ville. Cette économie œuvrant à contre-courant des multinationales de l'agro-industrie et de la grande distribution, contribue au mieux-vivre et de par ses aspects éco-créatifs à la dynamisation du tissu local dans toute sa dimension durable. On pourrait parler de la prévention de la santé publique mais aussi la diminution des transports. Bref, décrire l'ensemble des maillons ne serait pas possible ici mais je tenais à attirer l'attention sur l'importance des acteurs de terrain et de leur participation dans ce domaine où la politique pourrait aussi orienter et encourager la population à faire vivre ce système alimentaire durable. Donc, je prenais ici le côté participatif utilisé par le Good Food à Bruxelles.

Dans sa récente déclaration politique communale de nouvelle majorité, le Collège souhaite changer de paradigme en encourageant notamment les circuits courts de production et de consommation durable. Quelle est la stratégie de la Ville pour fédérer, encourager et mettre en évidence ces alternatives qui déjà œuvrent dans le renouveau de la consommation, de la production, de la formation, de la création d'emplois ? Existe-t-il un inventaire de toutes ces initiatives sur le terrain et sur la commune ? Quelle politique de consommation ? Existe-t-il un site d'informations pour orienter les consommateurs ? Je vous remercie de votre réponse.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Merci M. le Conseiller pour votre interpellation. J'ai pris connaissance, au nom du Collège, avec le plus grand intérêt. Les éléments que vous mettez en avant rencontrent effectivement en bonne partie, la vision du Collège quant à la promotion des ressources locales et des circuits courts. En effet, bien que peu souvent mises au devant de la scène, le Collège a déjà mis en place une série d'actions allant dans ce sens et notamment ciblées dans la stratégie élaborée par la Région Bruxelloise au travers du portail que vous évoquiez, le portail « Good Food » auquel vous faites référence et dont les objectifs prioritaires sont à la fois le développement de la production alimentaire locale, la sensibilisation et l'implication des citoyens dès leur plus jeune âge ou encore la réduction du gaspillage alimentaire. A ce titre, nous pouvons citer, en termes d'initiative de la Ville de Mons, la brochure éditée par le service de l'Agriculture et qui met en avant les producteurs locaux de fruits, légumes et produits issus de la ferme. Celle-ci est d'ailleurs en cours de réactualisation et prévoit l'intégration de comptoirs fermiers dont on peut citer en exemple « Le Pain perdu » à Obourg que nous avons d'ailleurs récompensé il y a peu dans le cadre de l'accueil des nouveaux commerces de qualité, de même que pour le Cellier des Fripiers en Centre-ville ou encore le bien connu comptoir Coprosain sur la Chaussée du Roeulx. Nous soutenons le développement d'initiatives privées, comme ce fut le cas pour le marché couvert



des Halles du Manège de Sury que nous avons défendu auprès de l'IDEA et d'autres initiatives privées mériteraient d'ailleurs également une mise en avant telles que la Ruche qui dit oui à Cuesmes ou El'Biau potager à Ghlin qui loue des parcelles au mois pour prôner la culture bio. Nous démarchons par ailleurs les producteurs locaux pour nos marchés hebdomadaires. En collaboration avec ma Collègue, l'Echevine des Travaux Mélanie OUALI, nous prévoyons d'ailleurs prochainement un nouveau projet de potagers partagés en collaboration avec l'ASBL Picardie Laïque que nous avons rencontrée il y a peu. Comment ne pas citer également bien sûr un projet important et qui nous tient à cœur au niveau du Collège qui est le projet SOREAL, développé par le Relais Urbain Social de Mons-Borinage qui est présidé par Marc BARVAIS et avec qui nous menons des collaborations étroites notamment avec les enseignes alimentaires et bientôt aussi avec des agriculteurs, pour la récupération des invendus afin de réduire le gaspillage alimentaire. Nonante tonnes ont été récupérées et redistribuées depuis juillet 2014, actuellement, SOREAL récupère en moyenne 5,5 tonnes par mois et continue de se développer, ce qui en fait une fierté toute particulière pour la Ville puisque nous sommes une des deux seules plates-formes officielles reconnues en Wallonie avec Verviers. Je citerai également l'épicerie sociale qui a été mise en place dans le cadre du plan de cohésion sociale, sous l'impulsion du CPAS qui est un bel exemple ainsi que la sensibilisation du public scolaire qui est opérée par ma Collègue l'Echevine de l'Enseignement Catherine HOUDART à travers la promotion d'une alimentation saine et la mise en place de repas à base de produits issus de l'agriculture biologique dans les cantines et qui constitue un autre bel exemple. Voilà donc quelques actions qui traduisent la stratégie globale du Collège. Notre souhait est cependant de progresser encore dans la démarche. Nous allons dès lors réfléchir dans ce sens avec nos services. Je propose d'ailleurs à mes Collègues, dont Mme MOUCHERON, en charge du Développement Durable, en lien avec ses compétences directes de nous concerter sur le sujet. Par des contacts de terrain accrus et en associant celles et ceux qui ont une expertise en la matière, nous vous proposerons donc d'aller un pas plus loin, dans la limite de nos possibilités budgétaires bien sûr, mais en y intégrant toutes les bonnes volontés et les collaborations, y compris la vôtre, bien entendu, si vous l'acceptez. Je vous remercie pour votre attention.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci M. l'Echevin. M. le Conseiller.

M. John JOOS, Conseiller : Merci. Je vous remercie pour cette réponse détaillée. Je trouve que j'ai la réponse qui comporte un certain nombre d'échanges qui sont intéressants et qui permettent justement de faire un premier inventaire sur ce qui pourrait être fait dans le futur. Je crois que c'est une politique nouvelle, qui est volontariste de la part des communes vu que

l'on ne sait pas trop où se situe finalement la responsabilité de ce type d'agriculture alternative vu que les régions sont souvent liées à une agriculture conformée par les normes européennes et en assemblage avec les normes européennes aussi et donc je vous remercie pour votre réponse. Je suis aussi partenaire de faire avancer ce genre de politiques qui sont assez nouvelles. Merci de votre réponse.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Nous en avons terminé avec les interpellations. Juste avant de clore la séance publique, vous dire que Mme DE JAER a pu développer trois interpellations en 8 minutes 56 secondes, M. HAMBYE en 2 minutes 25, M. John JOSS en 7 minutes 10, Mme MARNEFFE en 3 minutes 27, Mme MEUNIER en 1 minute 59. Donc, personne, malgré le nombre d'interpellations Mme DE JAER en avait 3, n'a atteint les 10 minutes et on aurait pu avoir bien entendu la possibilité d'un peu de compréhension...

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : j'en ferai 4 la prochaine fois !

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je ne voulais pas vous laisser avec une mauvaise impression, avec 10 minutes on peut faire beaucoup. Voilà, c'est simplement ce que je voulais dire, en vous remerciant...

M. John JOOS, Conseiller : Vous faites une remarque sur le R.O.I. sur le débat de tout à l'heure, donc la question de l'opposition, d'une manière générale, si je peux me permettre de parler en leur nom, parce que certains parlent en leur nom sans leur demander leur accord mais en tout cas, quelle est l'efficacité de cette mesure dans le problème qui nous concerne aujourd'hui, c'est ça la question et moi, je crains et on l'a entendu encore tout à l'heure, c'est le manque d'efficacité par rapport au problème qui est souligné, sur la durée et cette dualisation qui est hyper compressante pour l'opposition, voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Normalement ce n'est pas à l'ordre du jour mais puisqu'on est dans une phase libre, je vais vous dire ceci. Nous avons été profondément choqués par les deux Conseils communaux qui se sont tenus, ce n'est pas digne de notre Conseil communal, ce n'est pas digne de notre Ville. Je n'ai pas voulu et le Collège avec moi, n'a pas voulu, les membres du Collège n'ont pas voulu modifier le Règlement d'Ordre Intérieur mais on a dit, on va tenter de l'appliquer, nous l'évaluerons, nous aurions pu adopter une autre attitude qui était de venir avec un nouveau Règlement d'Ordre Intérieur à l'instar de ce qui existe dans certaines communes et qui sont beaucoup, beaucoup plus restrictifs. Donc, ici on n'a pas voulu apporter la moindre modification, la moindre interprétation, on s'est dit, on va tenter de l'appliquer, on verra, on va évaluer la situation, ce que nous ferons d'ici 2 ou 3 Conseils communaux. Vous avez vu la tournure qu'un groupe a voulu prendre, c'était déjà annoncé dans l'après-midi donc c'était largement prémédité mais ce qui n'est pas normal, c'est de dire

qu'on bâillonnerait le débat. Je rappelle quand même que l'on a les questions écrites avec les réponses et je sais, Mme DE JAER l'a dit, le Collège doit être plus rapide et il le sera. Cela peut faire l'objet aussi d'une question importante pour la presse, que ce soit écrit, que ce soit oral. On a les questions orales, on a les interpellations, on a, quand un point est à l'ordre du jour, vous l'avez vu tout à l'heure, il n'y a pas de limitation de temps pour pouvoir s'exprimer. On peut s'exprimer deux fois si on le souhaite sur le même sujet donc on ne peut pas dire qu'il n'y ait pas des espaces de liberté et de pouvoir s'exprimer en dehors des interpellations pures et simples. Et je rappelle enfin, que cette notion d'interpellation nous est propre. Alors, je ne dis pas parce que je n'ai pas fait les 262 communes, je ne dis pas qu'il n'y a pas d'autres communes mais c'est quelque chose de spécifique. Quand nous interrogeons par exemple la Région Wallonne, elle nous fait savoir d'une manière informelle mais on peut l'interroger d'une manière formelle, que la notion d'interpellation n'est pas dans le Décret du Code la Démocratie Locale. Bon voilà, on n'a pas voulu à ce stade, insister, on va essayer d'appliquer le règlement avec la souplesse que cela requiert pour le bon ordre des travaux, ça marche tant mieux, ça ne marche pas, on pourra agir en conséquence bien entendu. Voilà un peu l'état d'esprit mais il n'y a certainement pas la volonté de brimer qui que ce soit mais nous trouvons, puisque je peux me permettre de vous le dire, inacceptable d'avoir une attitude qui a consisté quand même à créer un climat délétère, tout le monde en a été le témoin et ça ce n'est quand même pas normal non plus, moi j'ai la responsabilité de l'ordre du Conseil Communal, il y a même eu un article dans un journal à ce sujet, il faut essayer, tant que faire se peut, qu'on puisse s'exprimer mais qu'on puisse se contenir, on ne peut pas dire 3 mots qu'il n'y a pas une réplique, la réplique de la réplique, de la réplique, la réplique de la réplique de la réplique... bon vous comprenez, il arrive un moment... je le regrette, nous n'entretenons pas ce genre de relations avec vous, je veux dire, vous avez toute la liberté, on vous répond du mieux qu'on peut, si on n'est pas d'accord on s'explique mais on n'est pas dans cette attitude comme certains collègues l'ont, voilà. On va essayer et on fera une évaluation bien entendu du système non pas que nous avons mis en place mais qui existe, on exprime simplement la volonté de l'appliquer. Oui...

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : C'est juste pour dire, oui j'ai fait mes 3 interpellations en 9 minutes mais c'était du show, est-ce que les personnes qui ne les avaient pas sous les yeux ne pouvaient pas les comprendre vu le débit avec lequel j'ai parlé et vu le fait que je les ai résumées ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : mais moi je vous ai comprise sans avoir le texte...

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : oui mais parce que vous les avez lues déjà avant parce que ne dites pas que vous ne lisez pas les interpellations, donc à un moment, le règlement qu'on met en avant vise à décider qu'il y a un maximum de 2 interpellations par Conseiller, dans les faits c'est ça ou une longue comme M. JOOS. On ne va pas refaire le débat une deuxième fois mais la tenue de la fin du Conseil Communal et de mes interpellations ne m'a pas prouvé que cette mesure était juste, je pense qu'elle n'est pas juste, je pense que ceux qui vont en pâtir le plus sont ceux qui n'ont rien à voir dans le problème du Conseil communal c'est-à-dire les petits groupes qui vont vraiment avoir leur temps d'expression limité et donc voilà, je vous remercie ;

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : C'est moi qui vous remercie. La séance publique est donc clôturée. Je demande au public que je salue pour sa participation de quitter la salle.

La séance à huis clos s'ouvre avec 29 présents.

Sont absents : MM. LAFOSSE, BARVAIS, TONDREAU, MILLER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, MM. JACQUEMIN, BOUCHEZ, Mmes WUILBAUT- VAN HOORDE, JUDE, M. DUFRANE, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mme URBAIN, M. Fr. HAMBYE

Par 29 suffrages sur 29 votes valables,  
38° objet : Complexe RTBF. Remplacement d'un membre effectif à l'assemblée générale et d'un membre suppléant au comité consultatif. Juridique RTBF/CS

ADOPTE – 70° annexe

Par 29 suffrages sur 29 votes valables,  
39° objet : IESA. Nomination de cinq représentants Ville pour l'AG du 13 juillet 2016.  
Gestion financière IESA

ADOPTE – 71° annexe

40° objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 29 suffrages sur 29 votes valables,  
a) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière à une employée d'administration. GRH/HH/APE

ADOPTE – 72° annexe

Par 29 suffrages sur 29 votes valables,  
b) Octroi d'un congé parental, dans le cadre d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations d'1/5° temps, à un Chef de bureau administratif. GRH/AD/Déf

ADOPTE – 73° annexe

Par 29 suffrages sur 29 votes valables,  
c) Désignation d'un gradué en GRH. GRH/HH/Recrut/GRH/01

ADOPTE – 74<sup>e</sup> annexe

Par 29 suffrages sur 29 votes valables,  
d) Désignation d'un gradué en GRH. GRH/HH/Recrut/GRH/02

ADOPTE – 75<sup>e</sup> annexe

Par 29 suffrages sur 29 votes valables,  
41<sup>e</sup> objet : Mise à disposition d'une auxiliaire professionnelle au sein de la Zone de Secours Hainaut Centre. GRH/HH/Màd/ZHC

ADOPTE – 76<sup>e</sup> annexe

42<sup>e</sup> objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 29 suffrages sur 29 votes valables,  
a) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations d'1/5<sup>e</sup> temps à un agent technique en chef. GRH/SH/IC

ADOPTE – 77<sup>e</sup> annexe

Par 29 suffrages sur 29 votes valables,  
b) Octroi d'un congé parental à temps plein et d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations d'1/5<sup>e</sup> temps, à une graduée spécifique. GRH/AD/APE

ADOPTE – 78<sup>e</sup> annexe

Par 29 suffrages sur 29 votes valables,  
c) Fin de l'interruption de carrière à 4/5<sup>e</sup> temps octroyée à une employée d'administration. GRH CL/11424

ADOPTE – 79<sup>e</sup> annexe

Par 29 suffrages sur 29 votes valables,  
d) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations d'1/5<sup>e</sup> temps, à une auxiliaire d'administration. GRH/AD/APE

ADOPTE – 80<sup>e</sup> annexe

Par 29 suffrages sur 29 votes valables,  
e) Mise à disposition d'une employée d'administration (chargée d'accueil) au sein de l'ASBL « Office du Tourisme ». GRH/HH/Màd/OT

ADOPTE – 81<sup>e</sup> annexe

Par 29 suffrages sur 29 votes valables,

f) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière à mi-temps à un agent technique. GRH/SH

ADOPTE – 82<sup>e</sup> annexe

43<sup>e</sup> objet : PERSONNEL CONTRACTUEL

Par 29 suffrages sur 29 votes valables,

a) Octroi d'une interruption complète de carrière à une Attachée spécifique (technicien prév. contre l'incendie) dans le cadre de l'assistance médicale. GRH/HH/

ADOPTE – 83<sup>e</sup> annexe

Par 29 suffrages sur 29 votes valables,

b) Octroi d'une interruption complète de carrière à une graduée spécifique (éducatrice) B1. GRH/AJ/Prév

ADOPTE – 84<sup>e</sup> annexe

44<sup>e</sup> objet : Désignation des membres du quart communal de la Commission Consultative de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité suite à l'installation du nouveau Collège communal. Gestion Territ. et Économique

REMIS

45<sup>e</sup> objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 29 suffrages sur 29 votes valables,

a) Désignations à titre intérimaire d'instituteurs/trices maternels/nelles. Éducation 3036(2)/3800(3)/3917/4009(2)/4010/4088

ADOPTE – De la 85<sup>e</sup> à la 94<sup>e</sup> annexes

Par 29 suffrages sur 29 votes valables,

b) Prolongation d'un congé pour prestations réduites pour raisons médicales (mi-temps médical) à une institutrice maternelle définitive. Éducation 3067

ADOPTE – 95<sup>e</sup> annexe

Par 29 suffrages sur 29 votes valables,

c) Mise en disponibilité pour maladie d'institutrices maternelles définitives. Éducation 3061/3376/7326/7949/7395

ADOPTE – De la 96<sup>e</sup> à la 100<sup>e</sup> annexes

Par 29 suffrages sur 29 votes valables,

d) Écartement d'une institutrice maternelle temporaire dans le cadre de la mesure de protection de la maternité. Éducation 3888

ADOPTE – 101<sup>e</sup> annexe

Par 29 suffrages sur 29 votes valables,

e) Désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants d'instituteurs(trices) primaires. Éducation 3852/4010/4040/4053/4120/4153/4173/4174/4176(2)/4177(2)/4178/4179/8114

ADOPTE – De la 102<sup>e</sup> à la 116<sup>e</sup> annexes

Par 29 suffrages sur 29 votes valables,

f) Désignations à titre temporaire dans un emploi non vacant de maîtresses de morale laïque. Éducation 3759/4180

ADOPTE – 117<sup>e</sup> et 118<sup>e</sup> annexes

Par 29 suffrages sur 29 votes valables,

g) Désignation d'une maîtresse de religion catholique à titre temporaire dans un emploi vacant. Éducation 4175

ADOPTE – 119<sup>e</sup> annexe

Par 29 suffrages sur 29 votes valables,

h) Désignation d'une maîtresse de religion catholique à titre temporaire dans un emploi non vacant. Éducation 4175

ADOPTE – 120<sup>e</sup> annexe

Par 29 suffrages sur 29 votes valables,

i) Désignations de maîtres spéciaux d'éducation physique à titre temporaire dans un emploi non vacant. Éducation 4068/4069

ADOPTE – 121<sup>e</sup> et 122<sup>e</sup> annexes

Par 29 suffrages sur 29 votes valables,

j) Octroi d'une interruption totale de carrière à une maîtresse spéciale de seconde langue définitive. Éducation 3110

ADOPTE – 123<sup>e</sup> annexe

Par 29 suffrages sur 29 votes valables,

k) Mise en disponibilité pour maladie d'une institutrice primaire définitive. Éducation 3516

ADOPTE – 124<sup>e</sup> annexe

Par 29 suffrages sur 29 votes valables,

l) Prorogation d'un congé pour prestations réduites pour raisons médicale accordé à une institutrice primaire définitive. Éducation 7984

ADOPTE – 125<sup>e</sup> annexe

Par 29 suffrages sur 29 votes valables,

m) Octroi d'une mise en disponibilité précédant la pension de retraite de type I à une institutrice primaire définitive. Éducation 6828

ADOPTE – 126<sup>e</sup> annexe

Par 29 suffrages sur 29 votes valables,

n) Octroi d'un congé pour prestations réduites justifiées par des raisons de convenance personnelle à une maîtresse spéciale d'éducation physique définitive. Éducation 3005

ADOPTE – 127<sup>e</sup> annexe

46<sup>e</sup> objet : ACADÉMIE DE MUSIQUE

Par 29 suffrages sur 29 votes valables,

a) Désignation d'un professeur de violon à titre temporaire dans un emploi non vacant. Éducation 7633

ADOPTE – 128<sup>e</sup> annexe

b) Désignation d'un professeur de danse à titre temporaire dans un emploi non vacant. Éducation 607

REMIS

Par 29 suffrages sur 29 votes valables,

c) Mise à la pension prématurée temporaire d'un professeur de formation musicale. Éducation 7943

ADOPTE – 129<sup>e</sup> annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, M. le Président constate qu'au vœu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 14 juin 2016. Celui-ci est alors adopté.

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale adjointe ff,

Le Bourgmestre-Président,

D. KUCHARZEWSKI.

E. DI RUPO

=====